



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



Comité régional de pilotage
et de suivi du plan
FRANCE RELANCE

1^{er} décembre 2021

L'ampleur de la crise, qu'elle soit sanitaire, sociale ou économique, nécessite une action forte de l'État et de la Région des Pays de la Loire pour donner une impulsion et répondre massivement et rapidement aux besoins des différents secteurs directement impactés.

C'est l'ambition du plan de relance national de 100 milliards d'euros présenté en septembre 2020, dont au moins 16 milliards font l'objet d'une gestion au plus près des enjeux des territoires.

Sur ces 100 milliards d'euros, la France a sollicité un financement à hauteur d'environ 40 milliards d'euros du plan de relance européen *NextGenerationEU* de 750 milliards d'euros. Les fonds de ce plan de relance européen seront versés à la France en fonction de l'atteinte des objectifs et engagements prédéfinis, afin de renforcer le tissu économique du pays dans le temps et de bâtir la France de 2030.

La Région des Pays de la Loire n'est pas en reste pour lutter contre la crise, avec la mise en place d'un plan de relance régional mobilisant près de 500 millions d'euros.

Afin de garantir qu'un maximum d'acteurs de la région puisse bénéficier rapidement des différents dispositifs mis en place, l'État et la Région ont signé, le 22 janvier 2021, un accord de relance de plus d'un milliard d'euros.

Des mesures d'urgence toujours en vigueur pour amortir les effets de la crise

Les dispositifs de soutien à l'économie ont été fortement mobilisés pour amortir les effets du ralentissement économique et préserver l'emploi. Depuis le début de la crise, ces dispositifs ont représenté en Pays de la Loire :

- **5,4 milliards d'euros de prêts garantis par l'État** (soit 3,8 % du montant national) délivrés à 29 141 entreprises, dont plus de 90 % sont des TPE et des PME ;
- **1,77 milliard d'euros d'activité partielle** ;
- **1,49 milliard d'euros d'aides versées au titre du fonds de solidarité** (soit 4 % du montant national) qui a concerné 431 486 entreprises. Il a été mis fin à ce fonds de solidarité à compter du mois d'octobre 2021, au profit d'un dispositif de prise en charge des coûts fixes étendu à toutes les entreprises des secteurs dont l'activité reste pénalisée par les restrictions sanitaires ;
- **133 millions d'euros de report d'échéances fiscales** (soit 3,7 % du montant national) ;
- 3 197 aides votées pour plus de **21,1 millions d'euros dans le cadre du fonds résilience** coordonné par la Région des Pays de la Loire en partenariat avec la Banque des Territoires, les cinq départements et les 72 EPCI. Le dispositif a été élargi aux entreprises ayant jusqu'à 50 salariés et 10 millions d'euros de chiffre d'affaires ;

- **60 millions d'euros de prêt rebond** confié à Bpifrance par la Région des Pays de la Loire pour accompagner le rebond des entreprises ligériennes. 48,6 millions d'euros ont déjà été consommés ;
- plus de **29 millions d'euros** ont permis de contribuer à préserver 3 000 emplois industriels grâce à **Pays de la Loire Redéploiement** (prêts accordés par le Conseil régional).

Par ailleurs, un plan d'action de sortie de crise a été annoncé le 1^{er} juin pour soutenir les entreprises en situation de fragilité. Il comporte diverses dispositions :

- un accompagnement avec un interlocuteur privilégié, le conseiller départemental à la sortie de crise ;
- un numéro d'appel unique pour les entreprises en difficulté (0 806 000 245), mis en place avec les URSSAF et les services de la direction générale des finances publiques ;
- une mobilisation des services de l'État pour détecter les « signaux faibles » de difficultés des entreprises ;
- une évolution des procédures judiciaires, avec une procédure amiable simplifiée sous la forme d'un mandat *ad hoc* de sortie de crise ;
- une procédure collective simplifiée pour la restructuration de la dette des petites entreprises ;
- la création d'un fond de transition doté de 3 milliards d'euros, pour intervenir sous forme de prêts, de quasi-fonds propres et de fonds propres dans des ETI et grandes entreprises ;
- la prolongation de la disponibilité des prêts garantis par l'État jusqu'en juin 2022.

Des premiers effets des dispositifs du plan de relance

Bilan national de l'exécution du plan de relance

Au 1^{er} novembre 2021, **près de 55 milliards d'euros ont été engagés au niveau national**, avec prise en compte de la baisse des impôts de production. L'objectif du Gouvernement est d'atteindre un engagement de 70 milliards d'euros à la fin de l'année.

Grâce à la vigueur du rebond de la consommation et de l'investissement, la croissance du PIB pour 2021, initialement estimée à 5 %, va atteindre 6,25 %.

Le plan France Relance se donnait pour objectif de faire baisser dès 2021 le niveau de chômage : il est revenu à son niveau de 2008. Conséquence du soutien continu de l'État pour l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes, au travers du plan « 1 jeune, 1 solution » financé par France Relance à hauteur de 9 milliards d'euros, l'emploi des jeunes s'est amélioré entre fin 2019 et fin juin 2021.

Volet Écologie

520 000 ménages ont déposé une demande sur MaPrimeRénov' depuis le début de l'année (contre 192 000 sur toute l'année 2020). Cela représente plus de 6,5 milliards d'euros de chantiers pour nos artisans, TPE et PME.

Depuis plus d'un an, 530 000 ménages ont bénéficié du bonus écologique ou de la prime à la conversion de France Relance qui, cumulés, peuvent permettre à un ménage de bénéficier de 12 000 euros d'aides de l'État. En conséquence, le verdissement du parc automobile s'accélère : sur les 10 premiers mois de l'année 2021, 17,1 % des ventes aux particuliers de véhicules neufs sont électriques ou hybrides rechargeables.

2,7 milliards d'euros sont mobilisés pour la rénovation de plus de 4 200 bâtiments publics de l'État et de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante ; à fin octobre, 2 900 marchés de rénovation ont déjà été notifiés. France Relance accompagne également les collectivités locales dans la rénovation de leurs bâtiments publics : plus de 2 000 établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) seront rénovés partout en France.

France Relance permet aussi d'accélérer la décarbonation des entreprises. C'est notamment le cas pour l'industrie : les 100 premiers projets retenus vont permettre, avec 1 milliard d'euros d'investissements facilités grâce à 482 millions d'euros de France Relance, de réduire de 1,3 millions de tonnes de CO₂ par an les émissions de l'industrie. D'autres projets sont en cours d'instruction et seront dévoilés prochainement.

Volet Compétitivité

France Relance permet de remettre l'industrie au cœur des territoires. À fin octobre 2021, ce sont plus de 10 200 entreprises (dont 86 % sont des TPE et PME) qui ont, grâce à 3,2 milliards d'euros de France Relance, réalisé 12,4 milliards d'euros d'investissements pour installer une nouvelle ligne de production, relocaliser leur production, numériser et moderniser leurs appareils productifs, en particulier dans les cinq secteurs qui sont critiques pour notre indépendance industrielle. Plus de 230 000 emplois industriels seront créés ou confortés.

France Relance renforce aussi la compétitivité du territoire avec une baisse des impôts de production pérenne de 10 milliards d'euros dès 2021 pour 730 000 entreprises partout en France.

De plus, France Relance permet aux entreprises françaises de combler leur retard en matière de numérisation. Un tiers des entreprises industrielles (9 000 entreprises environ) seront accompagnées dans leurs investissements de digitalisation et de robotisation par France Relance (à date, 6648 lauréats ont, grâce à 706 millions d'euros, réalisé 2,3 milliards d'euros d'investissements de digitalisation de leur production) et 112 000 TPE ont été soutenues financièrement dans leur démarche de numérisation.

France Relance permet de soutenir les entreprises françaises à l'export, pour conserver ou accroître leur part de marché à l'étranger. Plus de 8 600 entreprises ont bénéficié des chèques export relance, des aides pour l'embauche d'un Volontariat International en Entreprise (VIE) ou d'une assurance financière pour entreprendre des démarches de prospection.

France Relance permet de renforcer les besoins en fonds propres des entreprises. 11 milliards d'euros de ressources ont été mobilisés pour accorder des prêts participatifs relance aux entreprises et renforcer ainsi leur bilan sans modifier leur capital, près de 200 fonds ont obtenu le label relance permettant d'orienter 16 milliards d'épargne vers les fonds propres de PME et ETI françaises.

Enfin, France Relance préserve l'attractivité du patrimoine et des territoires : 47 cathédrales, 15 monuments historiques, le château de Villers-Cotterêts et 52 monuments historiques appartenant aux collectivités territoriales et aux propriétaires privés (dont 71 % de monuments des collectivités) sont rénovés dans le cadre du volet de France Relance consacré à la culture.

Volet Cohésion

Lancé en juillet 2020, le plan « 1 jeune, 1 solution » doit faciliter l'accompagnement, la formation et l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle, notamment par des aides à l'embauche et à l'apprentissage.

Depuis son lancement, le plan a porté ses fruits : plus de 3 millions de jeunes ont directement bénéficié d'aides de France Relance pour l'emploi, l'insertion ou la formation.

Au cœur du plan « 1 jeune, 1 solution », l'apprentissage connaît un fort engouement, ce qui a poussé le Gouvernement à prolonger l'aide exceptionnelle à l'apprentissage jusqu'à fin juin 2022.

France Relance, c'est aussi l'État aux côtés des collectivités dans le financement de leurs projets d'investissement local. Plus de 12 000 projets d'investissement (dont 2 000 établissements scolaires rénovés, 70 centres médicaux de proximité, 270 projets cyclables) ont ainsi été soutenus par 2,5 milliards d'euros de dotation exceptionnelle au soutien à l'investissement de toutes les collectivités locales, du bloc communal aux conseils régionaux. En outre, 620 millions d'euros sont venus compenser leurs pertes de recettes fiscales et domaniales.

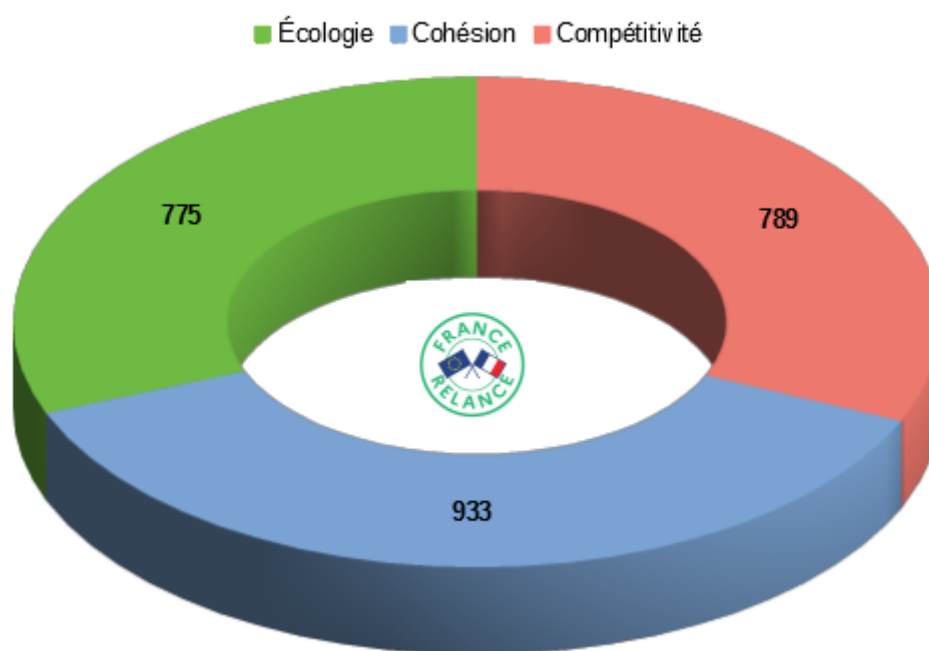
En parallèle, France Relance consacre 3,5 milliards d'euros pour accompagner les projets spécifiques des collectivités locales : réhabilitation de friches, amélioration de l'alimentation des cantines, accélération du plan très haut débit, diagnostic de l'état des ponts, développement de mobilité durable, etc.

Bilan de l'exécution du plan de relance en Pays de la Loire

En mettant de côté l'activité partielle (1,77 milliard d'euros), **2,5 milliards d'euros ont d'ores et déjà été engagés dans la région des Pays de la Loire**, dont 775 M€ sur le volet « écologie », 933 M€ sur le volet « cohésion » et 789 M€ sur le volet « compétitivité ».

Ces montants concernent les dispositifs à destination des différents publics du plan de relance (particuliers, associations, collectivités locales, entreprises), qu'ils s'agissent de guichets ou d'appels à projets nationaux. Ils incluent également certains dispositifs « automatiques », tels que la baisse des impôts de production ou la majoration de l'allocation de rentrée scolaire.

Certains montants ont été estimés sur la base des prévisions du Gouvernement (notamment pour les mesures liées à l'embauche ou à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi).



De manière globale, les résultats des Pays de la Loire représentent de l'ordre de 5 % de l'engagement des différentes mesures au niveau national, en cohérence avec le poids de la région dans le pays en termes de PIB ou de population.

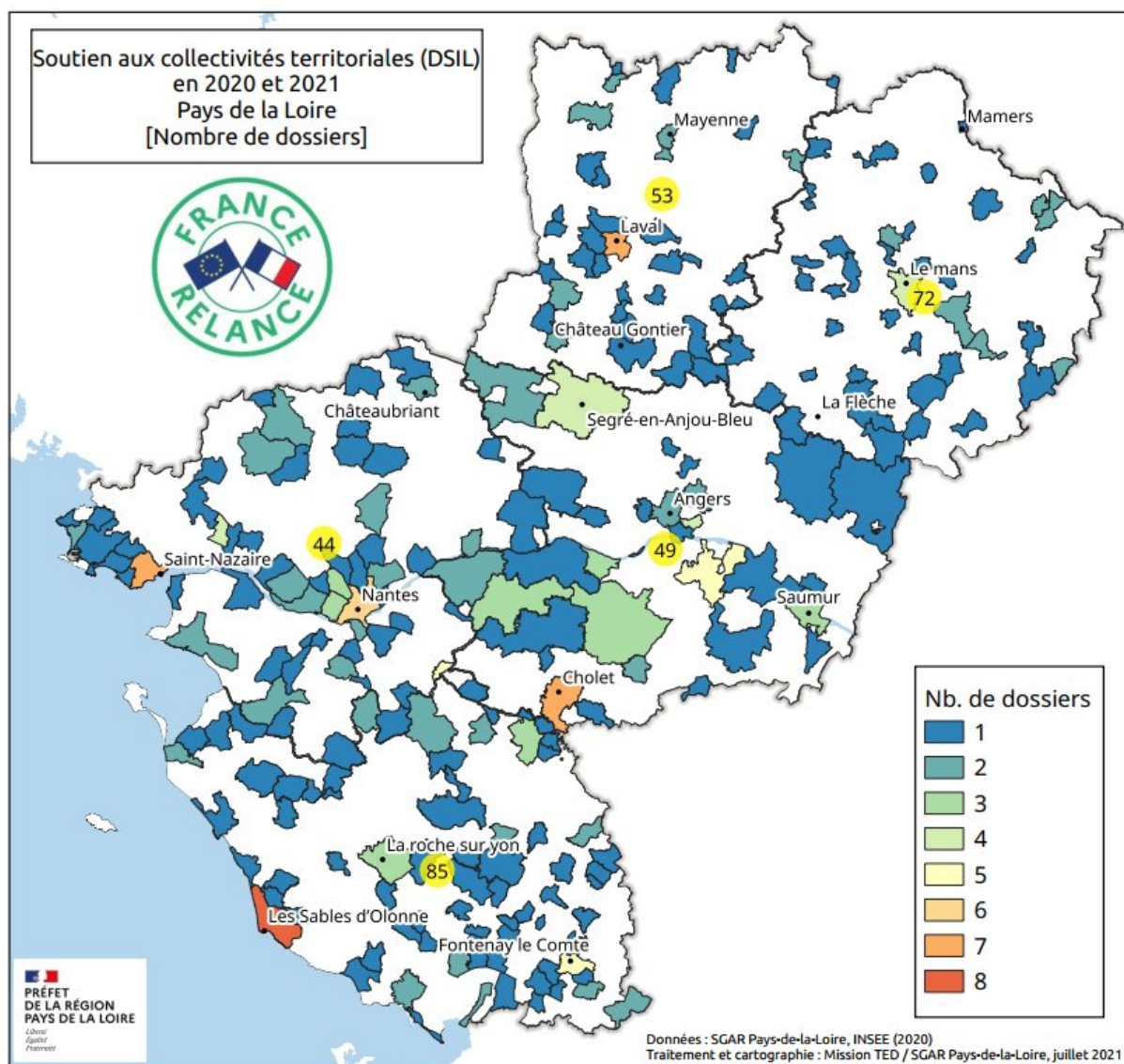
Si l'on cumule toutes les aides du plan de relance, **plus de 535 000 bénéficiaires**, qu'ils s'agissent de jeunes, de particuliers, d'associations, d'entreprises, de collectivités locales, ont déjà été soutenus en Pays de la Loire, par un dispositif ou un autre du plan France Relance.

RÉSULTATS À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local

L'abondement exceptionnel de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) s'est élevé à 26,3 M€ pour 127 opérations en 2020 et à 36,6 M€ pour 228 opérations en 2021, soit un total de **62,9 M€** sur deux ans.

Ces opérations sont aussi diverses que le réaménagement d'un centre-bourg, la réhabilitation d'une cantine scolaire, la réalisation d'une station de distribution d'hydrogène, la création d'une maison de santé pluridisciplinaire ou encore la construction d'une maison France Services.

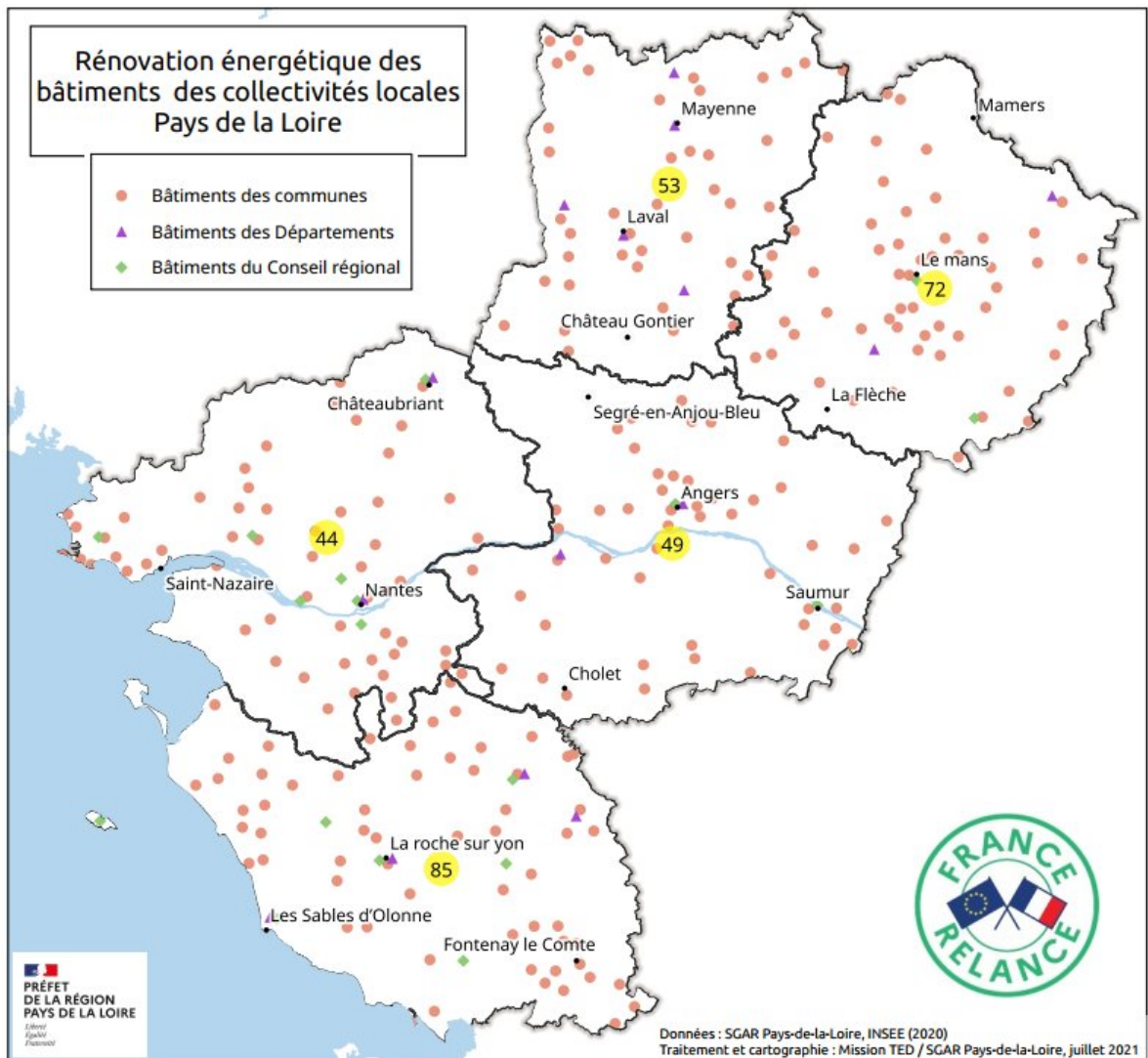


DSIL exceptionnelle	Montant (en M€)
Loire-Atlantique	20,57
Ardt de Nantes	8,18
Ardt de Châteaubriant-Ancenis	5,6
Ardt de Saint-Nazaire	6,79
Maine-et-Loire	14,47
Ardt d'Angers	4,78
Ardt de Cholet	3,59
Ardt de Saumur	2,93
Ardt de Segré	3,18
Mayenne	5,82
Ardt de Laval	2,79
Ardt de Château-Gontier	1,33
Ardt de Mayenne	1,71
Sarthe	9,74
Ardt du Mans	3,15
Ardt de La Flèche	3,25
Ardt de Mamers	3,34
Vendée	12,36
Ardt de La Roche-sur-Yon	3,25
Ardt de Fontenay-le-Comte	3,71
Ardt des Sables d'Olonne	5,41

Rénovation énergétique des bâtiments des communes, des départements et de la Région

Une enveloppe exceptionnelle de 950 M€ du plan de relance est dédiée à la rénovation énergétique du parc existant des collectivités, ventilée entre le bloc local (communes et EPCI) aux deux tiers et les départements pour le tiers restant. En outre, une enveloppe nationale de 600 M€ est prévue pour soutenir les projets d'investissement portés par les conseils régionaux.

Au total, en Pays de la Loire, ce sont **94,6 M€** qui ont été attribués aux communes, intercommunalités, départements et à la Région pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments.



DSIL/DSID rénovation énergétique & dotation régionale d'investissement	Montant (en M€)
Loire-Atlantique	25,87
Ardt de Nantes	12,71
Ardt de Châteaubriant-Ancenis	7,68
Ardt de Saint-Nazaire	5,48
Maine-et-Loire	13,61
Ardt d'Angers	8,61
Ardt de Cholet	1,2
Ardt de Saumur	1,91
Ardt de Segré	1,89
Mayenne	5,96
Ardt de Laval	2,69
Ardt de Château-Gontier	0,59

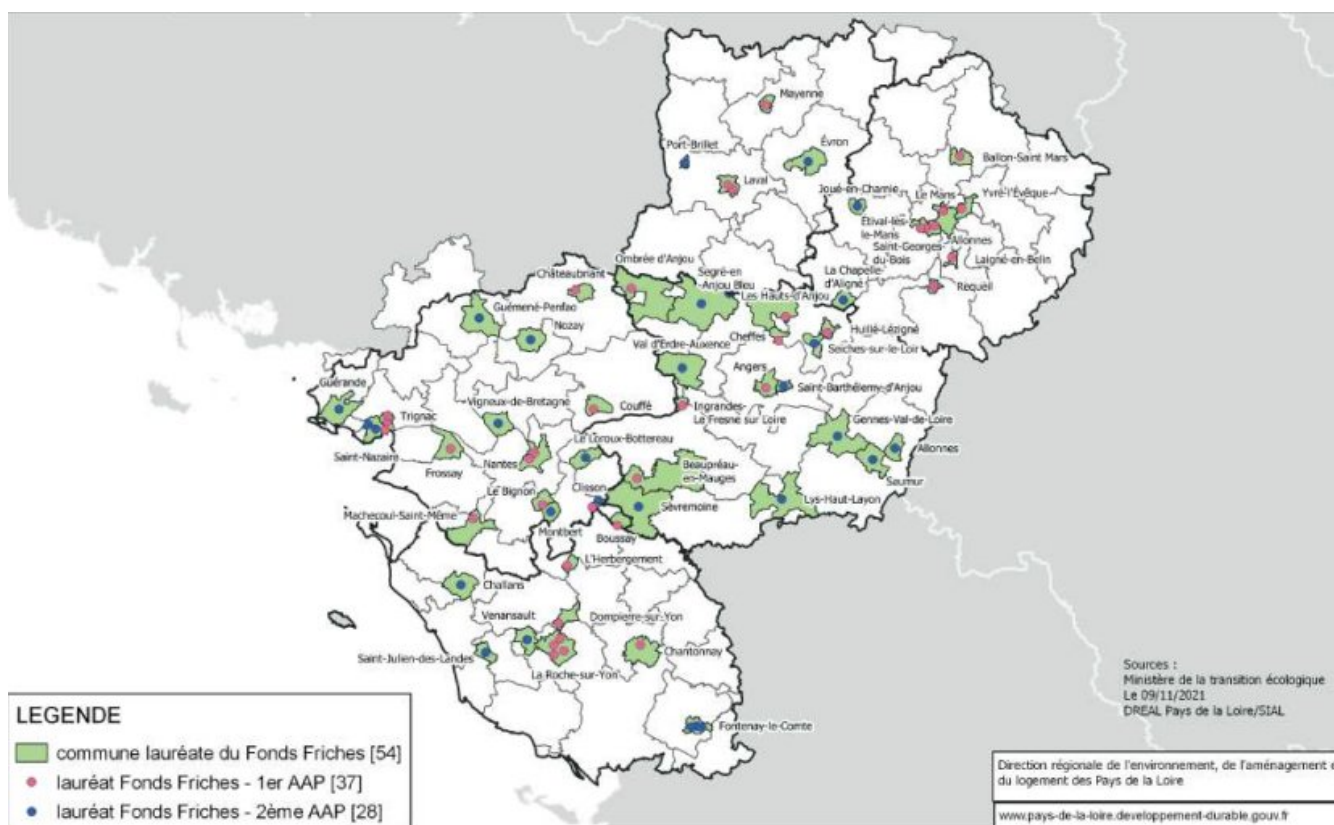
Ardt de Mayenne	2,68
Sarthe	12,13
Ardt du Mans	5,74
Ardt de La Flèche	4,54
Ardt de Mamers	1,85
Vendée	36,98
Ardt de La Roche-sur-Yon	19,66
Ardt de Fontenay-le-Comte	2,94
Ardt des Sables d'Olonne	14,37

Recyclage foncier des friches

Le recyclage du foncier a pour objectif de participer à la relance de l'économie tout en contribuant à limiter l'artificialisation des sols, en requalifiant des friches d'origine urbaine, industrielle ou commerciale. En effet, les espaces artificialisés, laissés en friches et sur lesquels de nouveaux projets urbains prennent vie, sont autant de terres agricoles ou forestières qui ne seront pas consommées.

En région Pays de la Loire, une première édition, dotée de 11 millions d'euros, a conduit à retenir 37 projets en mai 2021. Devant ce succès, un second appel à projets a été doté de 12 millions d'euros. À l'issue du processus d'instruction, 28 nouveaux sites ont été sélectionnés, sur la base de critères de maturité des dossiers, d'opportunité et de cohérence territoriale, ou encore de caractère prioritaire du secteur au regard des programmes « Territoires d'industrie », « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain ».

Au total, **23 M€** de subventions ont été attribués aux 65 lauréats de ces deux éditions dans la région. Ces fonds proviennent à la fois de l'État français et de l'Union européenne.



Recyclage foncier des friches	Montant (en €)
Loire-Atlantique	7 639 967
Ardt de Nantes	3 617 267
Ardt de Châteaubriant-Ancenis	1 411 500
Ardt de Saint-Nazaire	2 611 200
Maine-et-Loire	4 965 331
Ardt d'Angers	1 287 900
Ardt de Cholet	1 045 000
Ardt de Saumur	1 256 000
Ardt de Segré	1 376 431
Mayenne	2 421 974
Ardt de Laval	1 721 974
Ardt de Château-Gontier	0
Ardt de Mayenne	700 000
Sarthe	2 182 044
Ardt du Mans	1 266 427
Ardt de La Flèche	915 617
Ardt de Mamers	0

Vendée	5 790 685
Ardt de La Roche-sur-Yon	3 459 685
Ardt de Fontenay-le-Comte	1 306 000
Ardt des Sables d'Olonne	1 025 000

Rénovation lourde de logements locatifs sociaux

La restructuration, la réhabilitation lourde et la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux font l'objet d'une enveloppe globale de **15,2 M€** en Pays de la Loire, qui permettra de mener des travaux dans 1 366 logements.

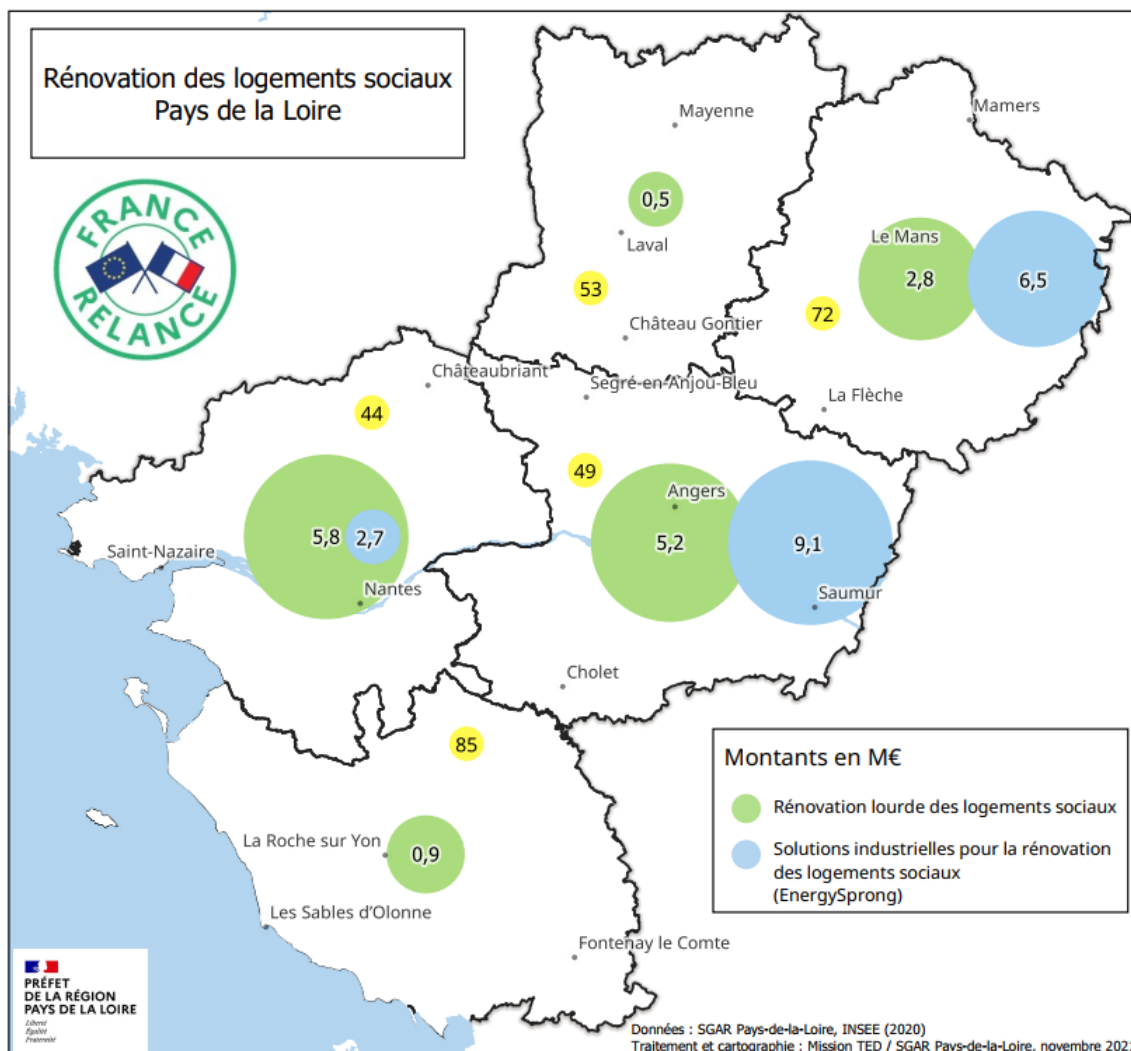
Rénovation lourde de logements locatifs sociaux	Montant (en M€)
Loire-Atlantique	5,76
Maine-et-Loire	5,25
Mayenne	0,52
Sarthe	2,78
Vendée	0,86
Total en Pays de la Loire	15,16

Solutions industrielles pour la rénovation des logements sociaux

Dans le cadre du plan de relance, le ministère de la transition écologique a sélectionné 10 lauréats pour des projets de massification de la rénovation du parc locatif social (« MassiRéno »), soutenus à hauteur de 40 M€. Ces 10 projets, situés dans 6 régions différentes, permettront la rénovation ambitieuse de 2 744 logements sociaux. Ces programmes mettront en place des solutions industrielles de rénovation, innovantes et intégrées, dans l'objectif de passer à une échelle supérieure de projets plus significatifs en massifiant le procédé. L'utilisation de techniques recourant aux solutions de rénovation bas carbone et sobres en ressources est également encouragée.

Parmi ces 2 744 logements, 1 317 logements relèvent d'un candidat commun aux régions Pays de la Loire et Bretagne, porté par l'Union sociale de l'habitat Pays de la Loire. Une aide de **18,3 M€** est prévue pour cet opérateur pour la rénovation des logements sociaux situés en Pays de la Loire.

Solutions industrielles pour la rénovation des logements sociaux	Montant (en M€)
Loire-Atlantique	2,67
Maine-et-Loire	9,13
Mayenne	0
Sarthe	6,5
Vendée	0
Total en Pays de la Loire	18,3

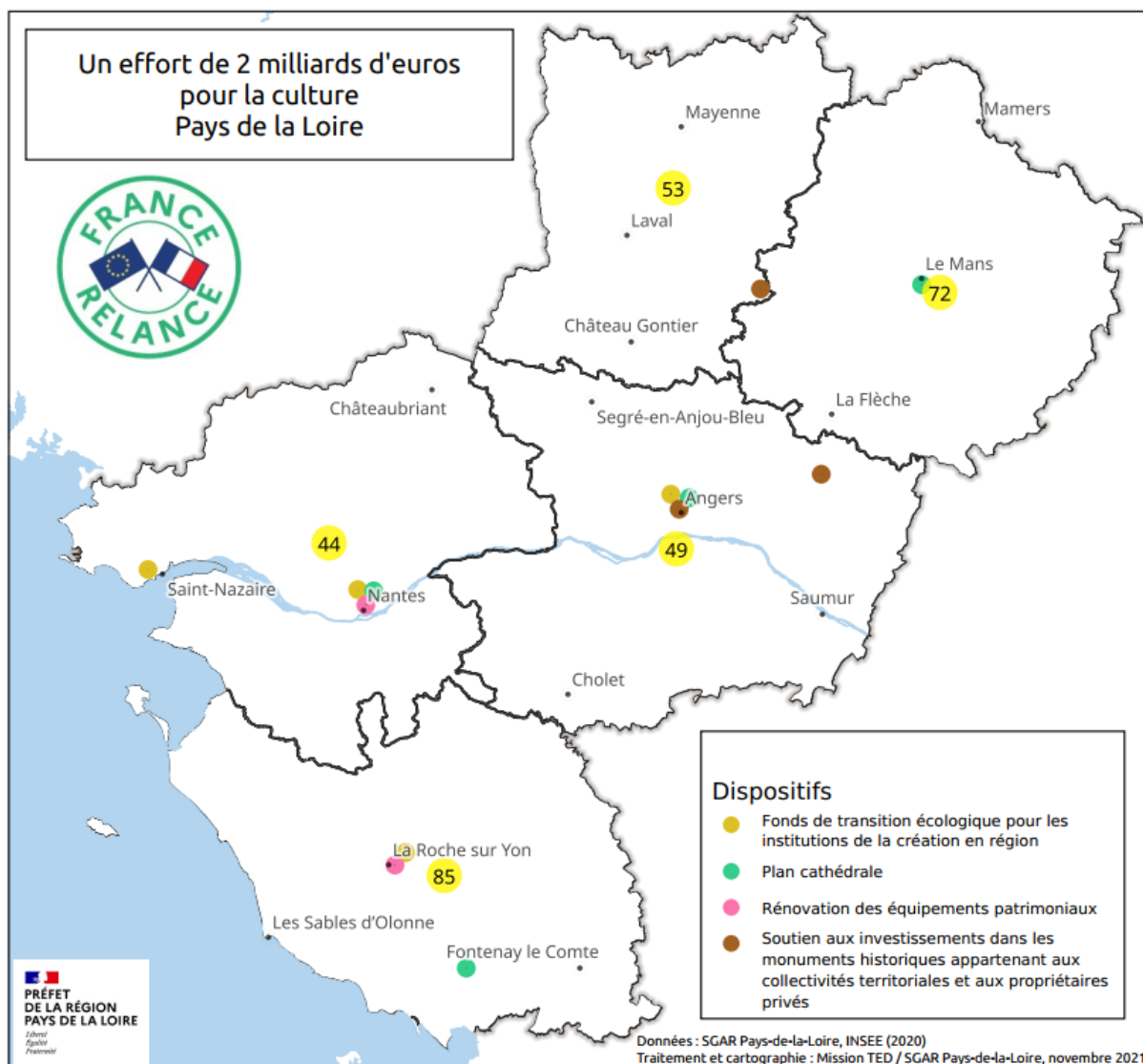


Soutien au monde de la culture

Les Pays de la Loire vont bénéficier de **17,5 M€** pour la restauration du patrimoine culturel. Ainsi, des travaux vont s'engager dans les cathédrales de Nantes, d'Angers, du Mans et de Luçon. D'autres monuments historiques, appartenant notamment aux communes ou aux propriétaires privés, pourront être restaurés : la façade de la Maison Adam à Angers, l'église Saint-Pierre-et-

Saint-Laurent à Baugé-en-Anjou ou l'église paroissiale Notre-Dame de Cossé-en-Champagne.

Le Centre des monuments nationaux va également gérer la plus grosse opération du plan de relance dans le domaine des affaires culturelles, avec la restauration du flanc nord du château d'Angers pour 6,5 M€.



En outre, trois enveloppes régionales sont prévues pour le soutien au monde de la culture :

- une enveloppe de **2,8 M€** pour soutenir 312 structures dans la relance du spectacle vivant en 2021 (musique, danse, théâtre, arts associés) ;
- une enveloppe de **1,1 M€** pour acheter des livres auprès de libraires à destination des bibliothèques des collectivités territoriales ;
- une enveloppe de **2,3 M€** pour soutenir la transition écologique des institutions de la création.

Accessibilité des gares

La gare d'Évron en Mayenne sera bientôt mise en accessibilité totale, avec la réhausse des quais et la réalisation d'une passerelle métallique permettant de franchir les voies principales en toute sécurité. Cette passerelle sera accessible aux personnes à mobilité réduite par des ascenseurs situés sur les quais. Cette opération participera aussi à la revitalisation du quartier de la gare.

Le montant total de l'opération est de 4,64 M€ : l'État apporte un soutien financier à hauteur de **1,08 M€**.

Achèvement du déploiement de la fibre

Le plan de relance prévoit une enveloppe de 570 M€ pour l'accélération de la généralisation de la fibre optique sur le territoire national (plan France Très Haut Débit). L'État a décidé de soutenir le projet porté par Sarthe Numérique de généralisation du déploiement des réseaux FttH (« *Fiber to the Home* », ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile ») dans la Sarthe, pour un montant maximal de **6,5 M€**, portant ainsi à près de 38 M€ l'engagement financier total de l'État aux côtés des collectivités sarthoises pour la réalisation de ce projet.

Réhabilitation des aires d'accueil de gens du voyage

Le plan de relance prévoit une dotation afin de réhabiliter les aires permanentes d'accueil pour gens du voyage. Une aire permanente d'accueil est un équipement destiné à accueillir pour une durée temporaire les gens du voyage, c'est-à-dire des personnes dont l'habitat traditionnel est la résidence mobile.

À ce stade, 35 projets ont été identifiés en Pays de la Loire, qui bénéficieront d'une aide totale de **1,49 M€**.

Réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage	Montant (en €)
Loire-Atlantique	461 797
Ardt de Nantes	153 670
Ardt de Châteaubriant-Ancenis	108 849
Ardt de Saint-Nazaire	199 178
Maine-et-Loire	368 092
Ardt d'Angers	185 577
Ardt de Cholet	91 000
Ardt de Saumur	43 215

Ardt de Segré	48 300
Mayenne	34 300
Ardt de Laval	0
Ardt de Château-Gontier	18 900
Ardt de Mayenne	15 400
Sarthe	262 430
Ardt du Mans	76 370
Ardt de La Flèche	125 160
Ardt de Mamers	60 900
Vendée	362 187
Ardt de La Roche-sur-Yon	74 529
Ardt de Fontenay-le-Comte	101 500
Ardt des Sables d'Olonne	186 158

Aires protégées et restauration écologique

En concertation avec les partenaires régionaux, plusieurs projets ont été sélectionnés en matière d'aires protégées (par exemple, des projets de valorisation éco-touristique et d'amélioration de l'accueil du public sur des sites protégés) et de restauration écologique (par exemple, des projets de restauration de mares, tourbières et autres habitats favorables à la faune et la flore).

50 opérations vont bénéficier de **3,7 M€** de crédits du plan de relance biodiversité en Pays de la Loire, à destination notamment des parcs naturels régionaux, de la Ligue de protection des oiseaux en sa qualité de gestionnaire de réserves naturelles, de l'Office national des forêts, de l'Office français de la biodiversité, du Conservatoire d'espaces naturels, ou encore du réseau des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement.

Aires protégées et restauration écologique	Montant (en €)
Loire-Atlantique	835 268
Maine-et-Loire	431 200
Mayenne	299 120
Sarthe	227 000
Vendée	1 932 239
Total en Pays de la Loire	3 724 827

Atlas de la biodiversité communale

Un Atlas de la biodiversité communale est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un Atlas de la biodiversité communale est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

L'Office français de la biodiversité (OFB) lance chaque année un appel à projets. À ce jour, 11 communes ligériennes bénéficient d'un soutien financier à hauteur de **0,56 M€** pour mettre en place ces Atlas de la biodiversité communale.

Atlas de la biodiversité communale	Montant (en €)
Loire-Atlantique	393 806
Maine-et-Loire	43 500
Mayenne	0
Sarthe	31 730
Vendée	95 432
Total en Pays de la Loire	564 468

Programme d'intervention de l'Agence de l'eau

Afin de renforcer la résilience de l'alimentation en eau potable face aux risques de sécheresse et de lutter contre les sources de contamination de l'eau par un traitement plus efficace en station d'épuration, il est prévu une aide à l'investissement pour la modernisation des réseaux de l'eau potable et d'assainissement.

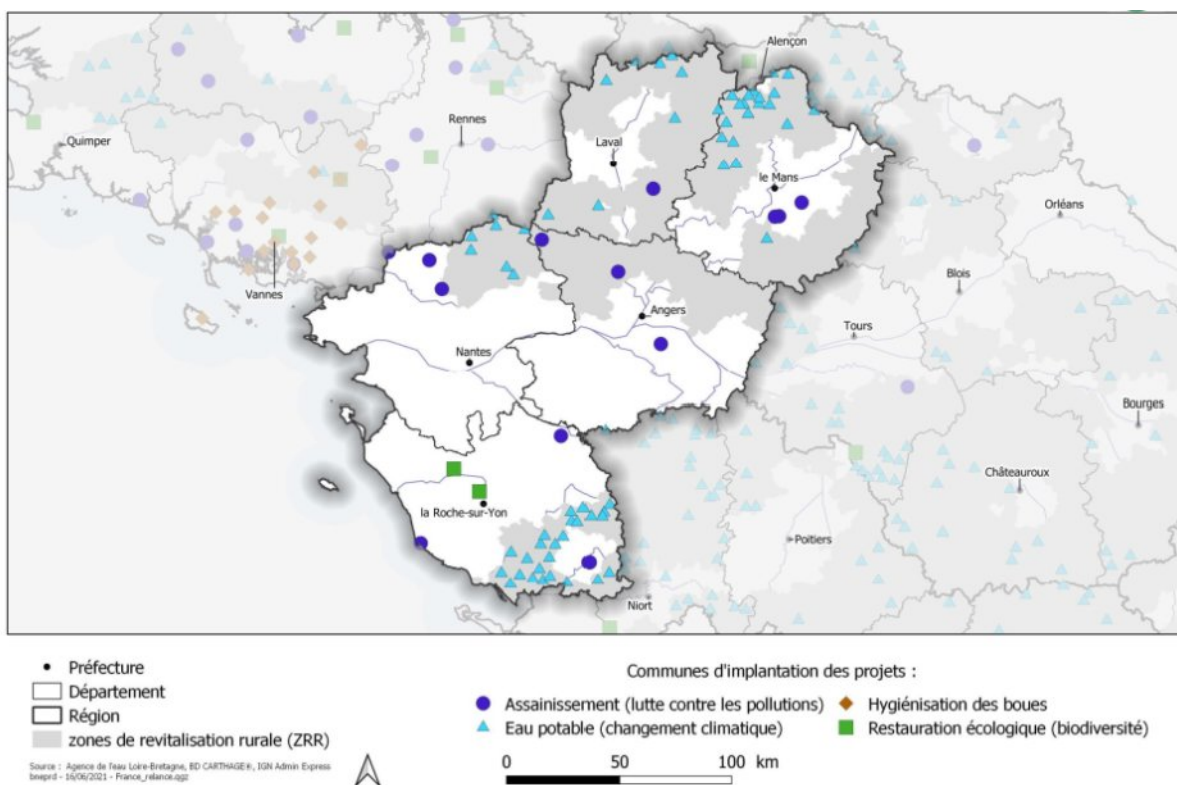
En outre, un appel à projets a été lancé pour accélérer des travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau par effacement ou arasement d'obstacles à l'écoulement (barrages, seuils, digues de plans d'eau sur cours...).

52 opérations ont d'ores et déjà été soutenues par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de France Relance, pour une aide totale de **8,9 M€**.

À titre d'exemple, l'Agence de l'eau accompagne le projet du SIAEP de Sillé-le-Guillaume pour le renouvellement des conduites d'eau potable relarguant du CVM (chlorure de vinyle monomère) sur les communes de Mont St-Jean et

Crissé-Rouez et le remplacement de canalisations d'eau potable fuyardes à travers trois communes (Sillé-le-Guillaume, St-Léonard des Bois et Sougé-le-Ganelon).

Programme d'intervention de l'Agence de l'eau	Montant (en M€)
Loire-Atlantique	2,13
Maine-et-Loire	0,88
Mayenne	1,04
Sarthe	2,54
Vendée	2,27
Total en Pays de la Loire	8,86



Agriculture urbaine

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a dévoilé les lauréats sélectionnés pour l'appel à projets « Quartiers fertiles » en vue de développer l'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain.

En Pays de la Loire, trois projets ont été déclarés lauréats pour un total de **1,1 M€** :

- Angers Loire Métropole, en tant que porteur de projet pour deux quartiers en renouvellement urbain (Belle-Beille et Monplaisir), avec un soutien de 470 000 € ;

- Nantes Métropole, pour un projet de ferme urbaine pour maraîchage diversifié en pleine terre, à destination des habitants du quartier de Nantes Nord, avec un soutien de 342 500 € ;
- Nantes Métropole Habitat, pour un projet de serre sur un bâtiment de logements dans le quartier de Nantes Nord, avec un soutien de 272 767 €.

Agriculture urbaine	Montant (en €)
Loire-Atlantique	615 267
Maine-et-Loire	470 000
Mayenne	0
Sarthe	0
Vendée	0
Total en Pays de la Loire	1 085 267

Programmes alimentaires territoriaux

Les projets alimentaires territoriaux (PAT), créés il y a 6 ans, favorisent la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation dans les territoires en soutenant notamment l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Les PAT jouent un rôle essentiel pour accélérer la transition agricole et alimentaire en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

L'appel à projets lancé en décembre 2020 pour le développement de nouveaux PAT a suscité un fort engouement : en Pays de la Loire, ce sont 7 dossiers qui ont été retenus. En outre, des fonds complémentaires ont abondé les PAT existants pour amplifier leurs actions.

Au total, ce sont **5,2 M€** qui vont permettre de financer des actions des PAT dans la région des Pays de la Loire.

PAT émergents & Amplification des actions des PAT existants	Montant (en €)
Loire-Atlantique	2 293 166
Maine-et-Loire	1 494 669
Mayenne	630 303
Sarthe	200 000
Vendée	546 400
Total en Pays de la Loire	5 164 538

Soutien à l'investissement dans les cantines scolaires des petites communes

Dans le cadre de France Relance, un dispositif de soutien spécifique vise à aider des petites communes à investir pour la mise en place des mesures issues de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, dite « loi EGAlim », dans leur service de restauration scolaire : traitement des produits frais et diversification des sources de protéines, lutte contre le gaspillage alimentaire, substitution de matériels en plastique, financement d'investissements immatériels, etc.

Pour ouvrir droit à l'aide, les biens et prestations doivent être utilisés dans le cadre d'une activité de restauration à destination des élèves d'écoles primaires (classes maternelles ou élémentaires) dont la commune ou l'EPCI a la charge.

À ce jour, 78 dossiers ont d'ores et déjà été acceptés pour **1,2 M€**.

Investissements dans les cantines scolaires	Montant (en €)
Loire-Atlantique	192 379
Maine-et-Loire	363 845
Mayenne	107 618
Sarthe	210 894
Vendée	274 615
Total en Pays de la Loire	1 149 350

La date limite de l'appel à projets a été repoussée et les demandes de subvention peuvent désormais être déposées jusqu'au **30 juin 2022**.

RÉSULTATS À DESTINATION DES PARTICULIERS

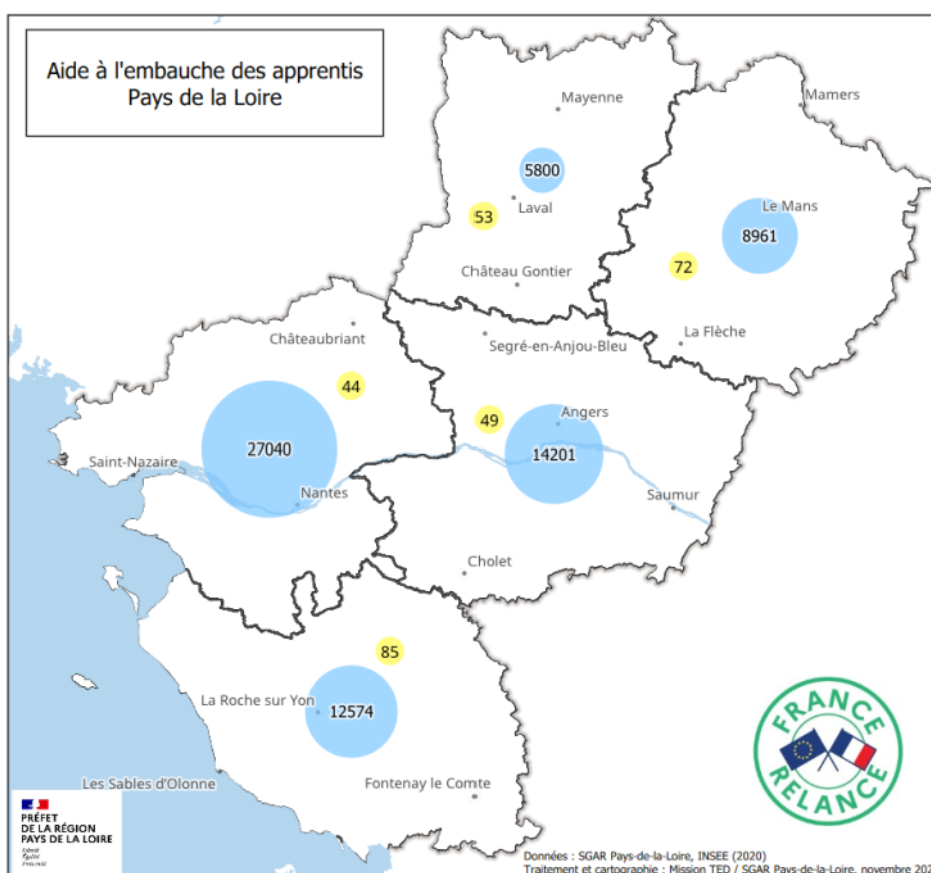


Aide à l'embauche des apprentis

#1jeune1solution

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », une aide exceptionnelle est versée aux employeurs pour une embauche en contrat d'apprentissage (5 000 € pour un alternant de moins de 18 ans, 8 000 € pour un alternant jusqu'à 29 ans révolus).

Lancée en juillet 2020, cette aide a récemment été prolongée jusqu'au **30 juin 2022**.



Aides à l'embauche des apprentis	Nombre cumulé de contrats bénéficiant de l'aide exceptionnelle (depuis juillet 2020)
Loire-Atlantique	27 040
Maine-et-Loire	14 201
Mayenne	5 800
Sarthe	8 961
Vendée	12 574
Total en Pays de la Loire	68 576

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent percevoir une aide exceptionnelle forfaitaire de 3 000 € versée en une seule fois pour chaque contrat d'apprentissage conclu avant le 31 décembre 2021.

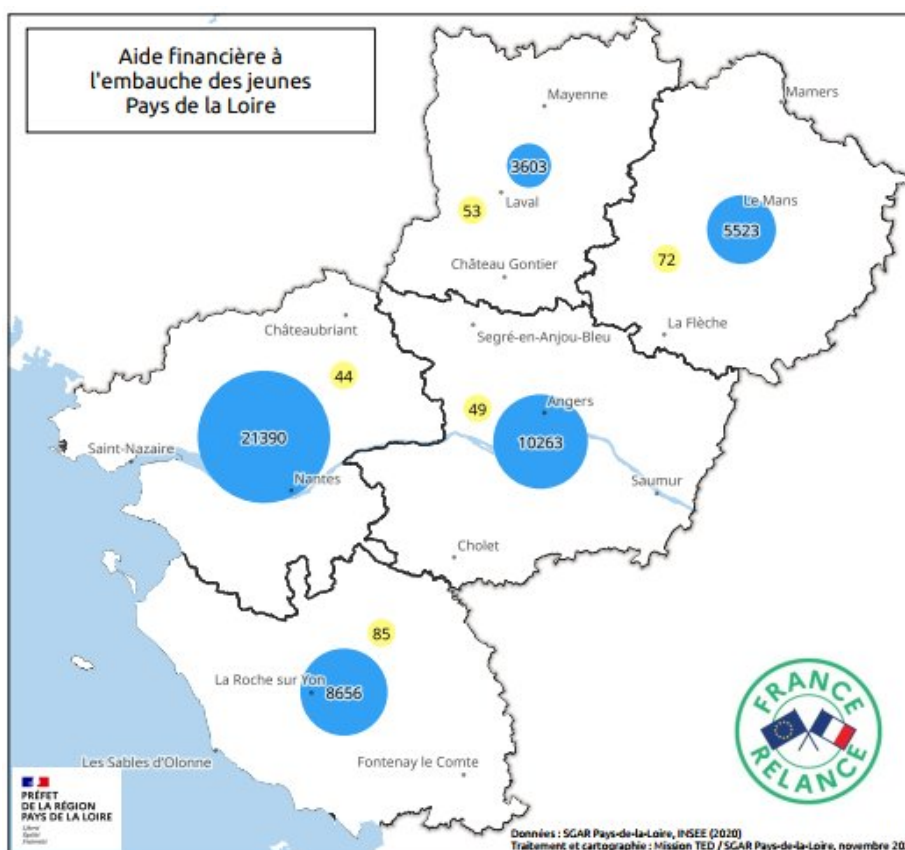


Aide à l'embauche des jeunes

#1jeune1solution

Un autre dispositif a permis de faciliter l'embauche des jeunes de moins de 26 ans, avec une prime pour l'employeur qui en recrute en CDI ou en CDD d'au moins trois mois : cette prime pouvait atteindre 4 000 € sur un an pour un salarié à temps plein.

Lancé en août 2020, ce dispositif a été clôturé le 31 mai 2021.



Aides à l'embauche des jeunes	Nombre cumulé d'aides versées (depuis août 2020)
Loire-Atlantique	21 390
Maine-et-Loire	10 263
Mayenne	3 603
Sarthe	5 523
Vendée	8 656
Total en Pays de la Loire	49 435



Emplois francs +

#1jeune1solution

L'emploi franc permet à toute entreprise ou association, quel que soit son lieu d'implantation, de bénéficier d'une prime pour l'embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois d'un résident d'un quartier prioritaire de la politique de la ville. Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », le Gouvernement a décidé de renforcer le dispositif avec la création des « emplois francs + » : l'aide était accrue pour le recrutement d'un jeune de moins de 26 ans (aide comprise entre 8000 et 17 000 €).

Lancé le 15 octobre 2020, ce dispositif « emploi franc + » a été clôturé le 31 mai 2021. Le dispositif « emploi franc » classique perdure toutefois.

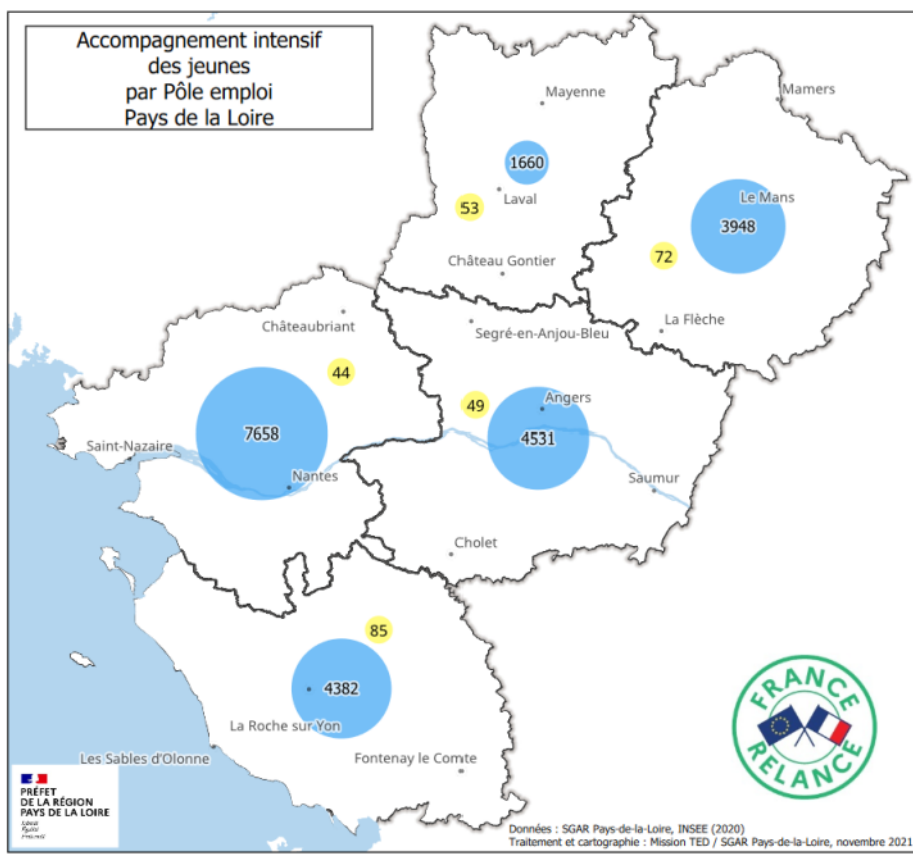
Emplois francs +	Nombre cumulé de dossiers validés (depuis octobre 2020)
Loire-Atlantique	74
Maine-et-Loire	58
Mayenne	9
Sarthe	35
Vendée	7
Total en Pays de la Loire	183



Accompagnement intensif des jeunes par Pôle Emploi

#1jeune1solution

L'accompagnement intensif des jeunes est un dispositif mis en place par Pôle Emploi pour aider les jeunes de moins de 30 ans à retrouver plus rapidement un emploi. Un conseiller Pôle Emploi spécialisé utilise des méthodes d'accompagnement, individuel ou collectif, pour leur apprendre à mettre en avant leurs points forts et leurs atouts, pour leur enseigner les différentes techniques de recherche d'emploi, pour les aider à comprendre les attentes des recruteurs ou encore pour élargir leurs cibles professionnelles.



Accompagnement intensif jeunes	Nombre cumulé d'accompagnements (depuis janvier 2020)
Loire-Atlantique	7 658
Maine-et-Loire	4 531
Mayenne	1 660
Sarthe	3 948
Vendée	4 382
Total en Pays de la Loire	22 179



PACEA (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie)

Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) est un parcours d'insertion professionnelle sur mesure à destination des jeunes de 16 à 25 ans révolus : il s'agit d'un contrat d'engagement réciproque signé avec une mission locale après un diagnostic réalisé avec un conseiller. Cet accompagnement s'étale sur une durée maximale de 24 mois consécutifs et se décompose en différentes phases : formations, mises en situation en milieu professionnel, accompagnement social et professionnel, etc.

PACEA	Nombre cumulé d'accompagnements (depuis janvier 2020)
Loire-Atlantique	9 983
Maine-et-Loire	5 238
Mayenne	2 029
Sarthe	4 753
Vendée	4 611
Total en Pays de la Loire	26 614



Garantie Jeunes

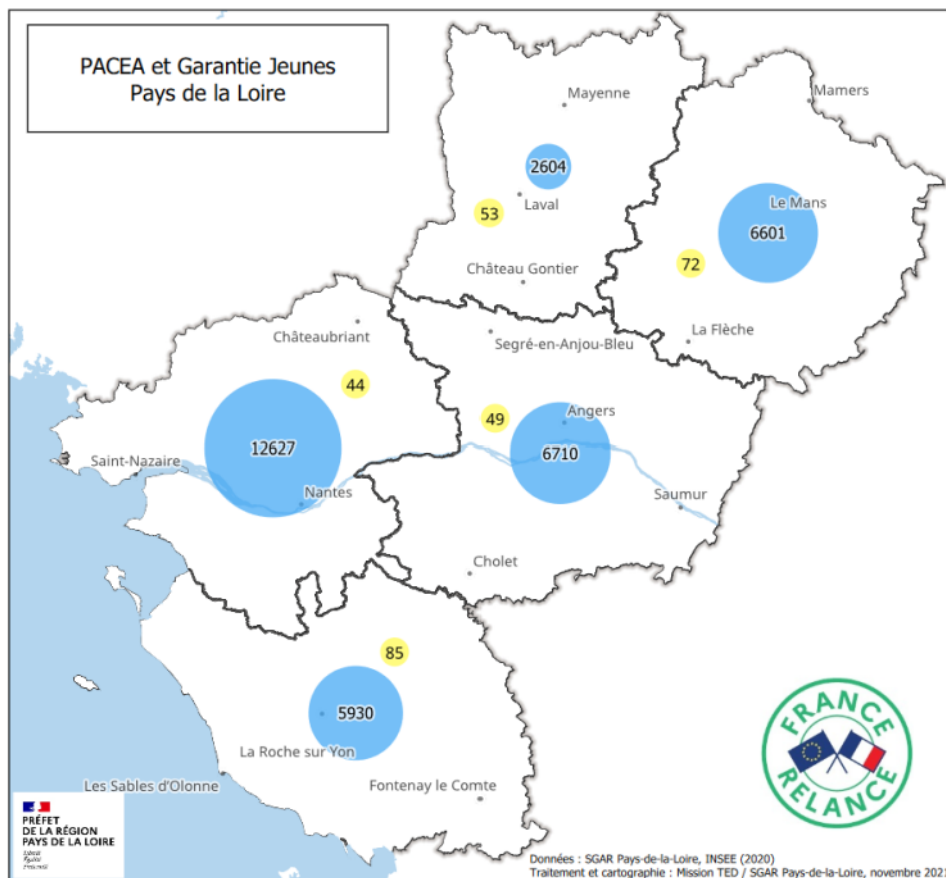
#1jeune1solution

La Garantie Jeune est un dispositif réservé aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude, pour les aider dans leur accès à l'autonomie et à l'insertion professionnelle. Un conseiller de mission locale accompagne un jeune de façon intensive et personnalisée pour construire avec lui un parcours qui allie expérience professionnelle, conseils, ateliers collectifs et versement d'une allocation.

Garanties Jeunes	Nombre cumulé d'accompagnements (depuis janvier 2020)
Loire-Atlantique	2 644
Maine-et-Loire	1 472
Mayenne	575
Sarthe	1 848
Vendée	1 319
Total en Pays de la Loire	7 858

Ce dispositif de Garantie Jeunes va évoluer en 2022 vers un nouveau **Contrat d'Engagement Jeunes** pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, pouvant être proposé par les missions locales, par Pôle Emploi ou par d'autres opérateurs notamment du monde associatif.

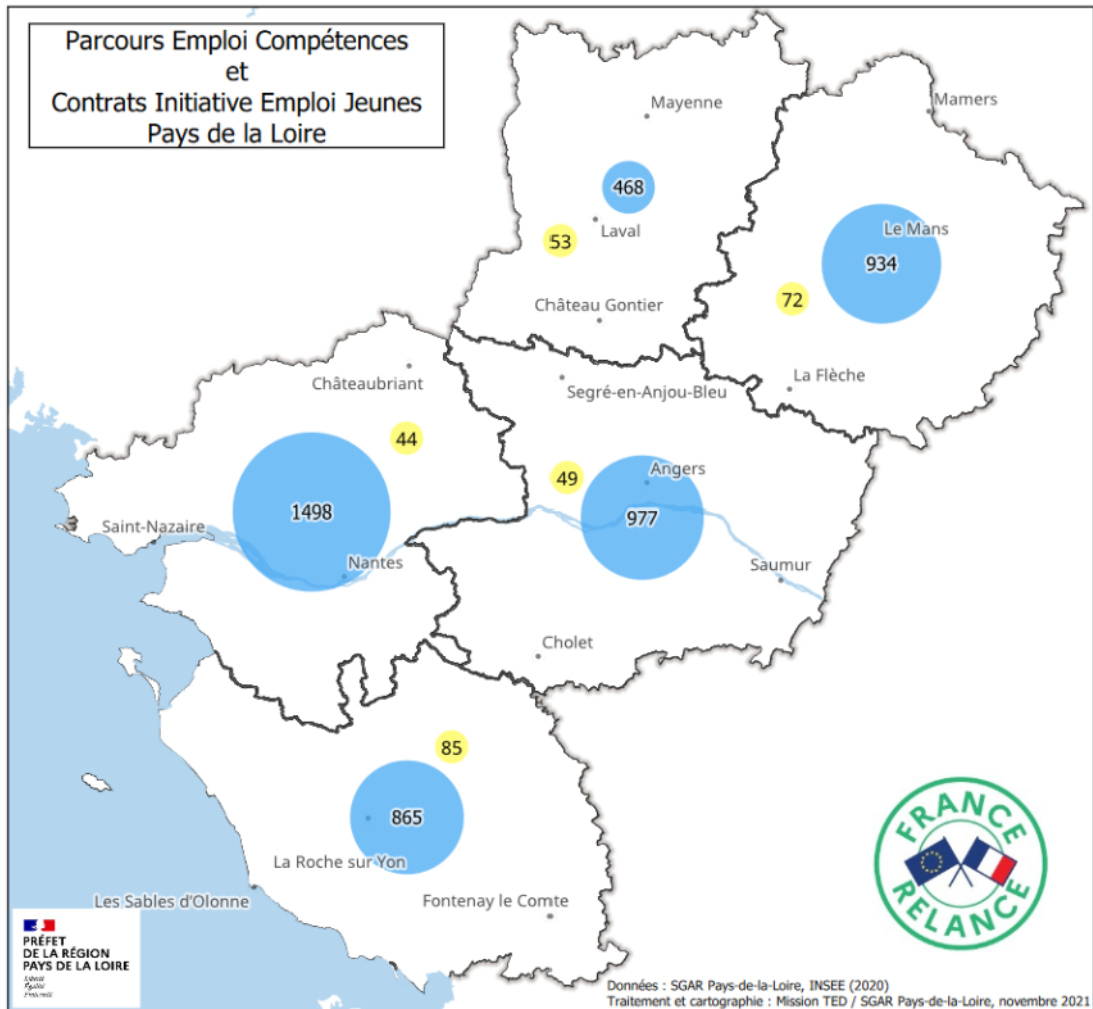
Il s'agira d'un programme intensif d'accompagnement de 15 à 20 heures par semaine minimum, avec une mise en activité systématique et régulière du jeune du premier au dernier jour, pendant une période de 6 à 12 mois (et jusqu'à 18 mois sous conditions) : préparations pour entrer en formation, formation qualifiante ou pré-qualifiante, mission d'utilité sociale, stages ou immersions en entreprise, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, etc. En contrepartie, le jeune bénéficiera d'un référent unique de bout en bout de son parcours et d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500 € par mois.



#1jeune1solution

Parcours Emploi Compétences & Contrats Initiative Emploi

Les Parcours Emploi Compétences (pour le secteur non marchand) et les Contrats Initiative Emploi (pour le secteur marchand) s'adressent aux jeunes de moins de 26 ans éloignés du marché de l'emploi et aux jeunes travailleurs handicapés jusqu'à 30 ans inclus : ces dispositifs visent à favoriser l'insertion professionnelle en proposant un parcours associant mise en situation professionnelle et accès facilité à la formation et à l'acquisition des compétences.

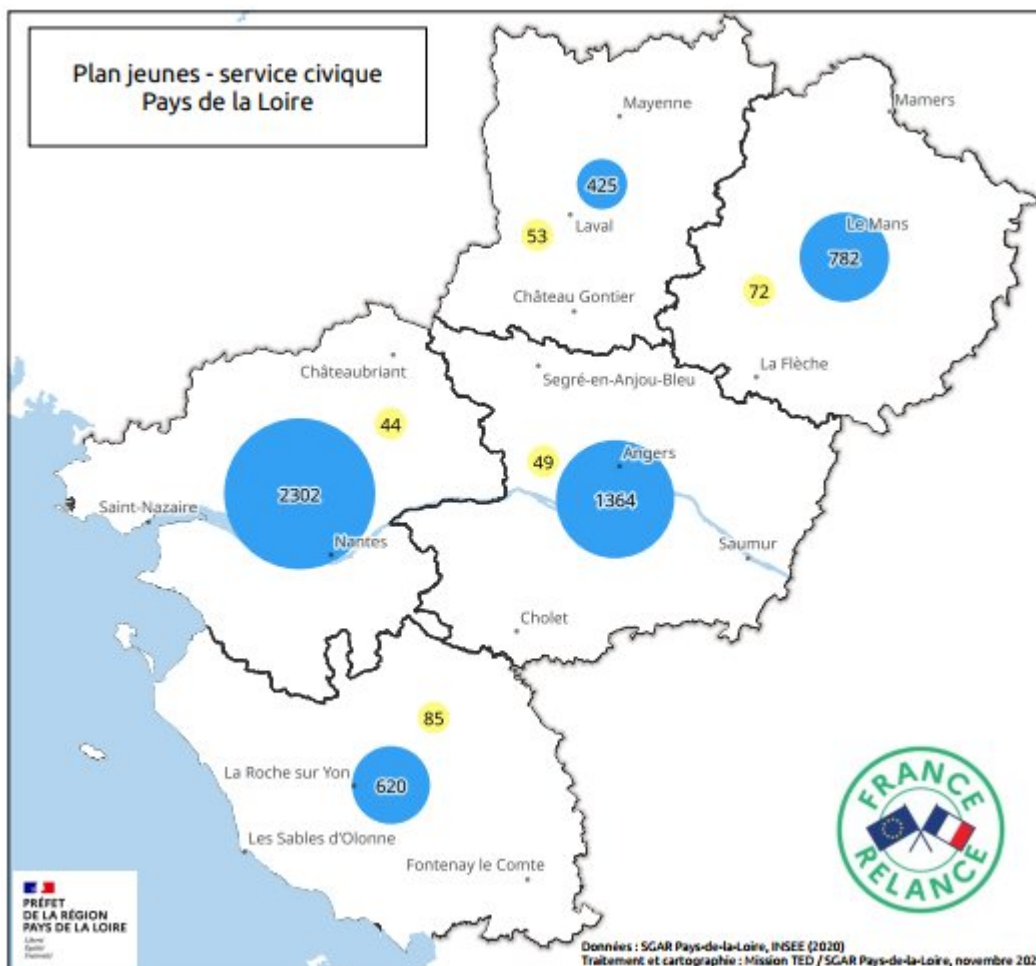


PEC et CIE Jeunes	Nombre cumulé de jeunes entrés en CIE et PEC (depuis janvier 2020)
Loire-Atlantique	1 498
Maine-et-Loire	977
Mayenne	468
Sarthe	934
Vendée	865
Total en Pays de la Loire	4 742

Service Civique

Le Service Civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général, indemnisé et ouvert à tous les jeunes sans condition de diplôme. Après d'une association, d'une collectivité territoriale, d'une administration de l'État ou encore d'un établissement public, le jeune volontaire réalise une mission répondant aux besoins de la population et des territoires dans l'un des 9 domaines prioritaires pour la Nation : éducation,

solidarité, sport, culture et loisirs, environnement, santé, mémoire et citoyenneté, intervention d'urgence, développement international et action humanitaire.



Service Civique	Nombre cumulé de jeunes (depuis janvier 2020)
Loire-Atlantique	2 302
Maine-et-Loire	1 364
Mayenne	425
Sarthe	782
Vendée	620
Total en Pays de la Loire	5 493

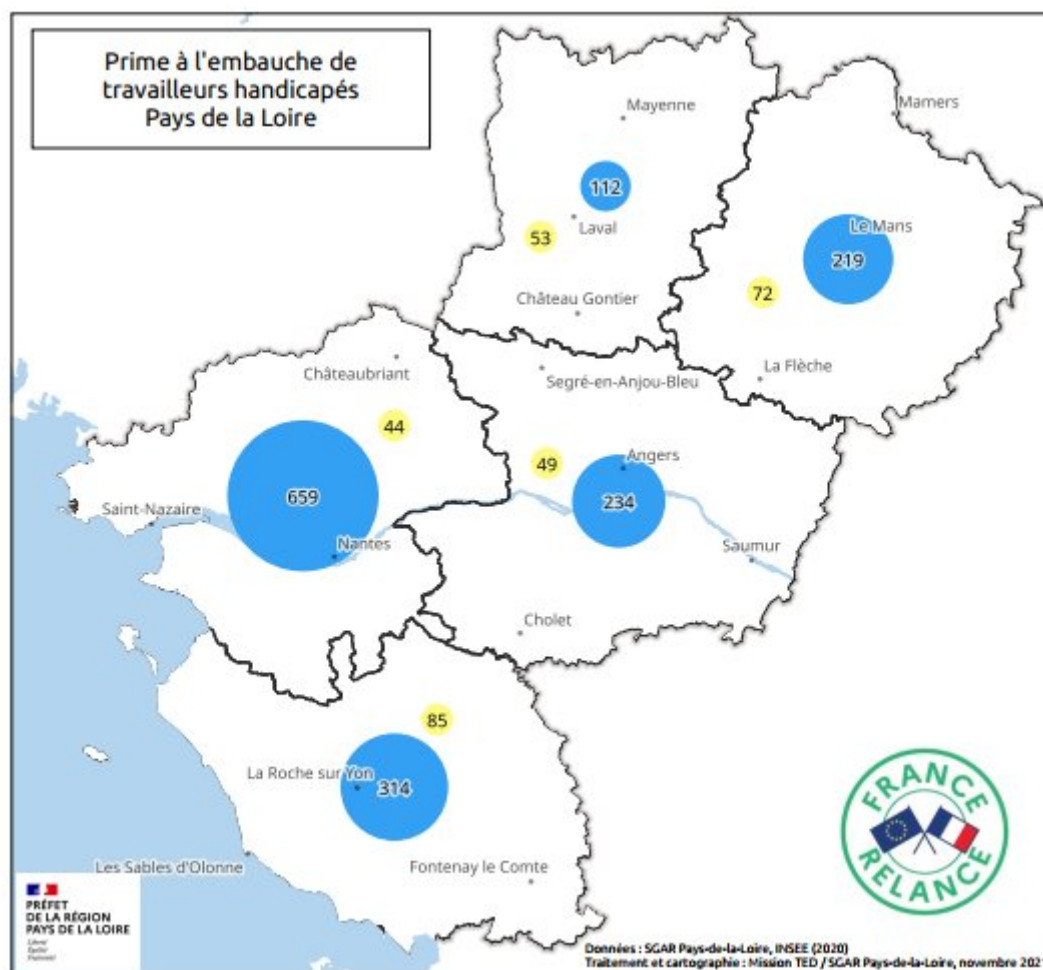
Prime à l'embauche de travailleurs handicapés

Une aide pouvant aller jusqu'à 4 000 € sur un an pour un salarié à temps plein a été créée pour soutenir le recrutement des personnes en situation de handicap.

Le dispositif est ouvert à toutes les entreprises et toutes les associations, quelle que soit leur taille, sous réserve de conclure un contrat en CDI, en CDI

intérimaire ou en CDD pour une période d'au moins 3 mois, la rémunération du salarié devant être inférieure ou égale à deux fois le montant du SMIC.

Lancé en septembre 2020, ce dispositif a été reconduit jusqu'au **31 décembre 2021**.



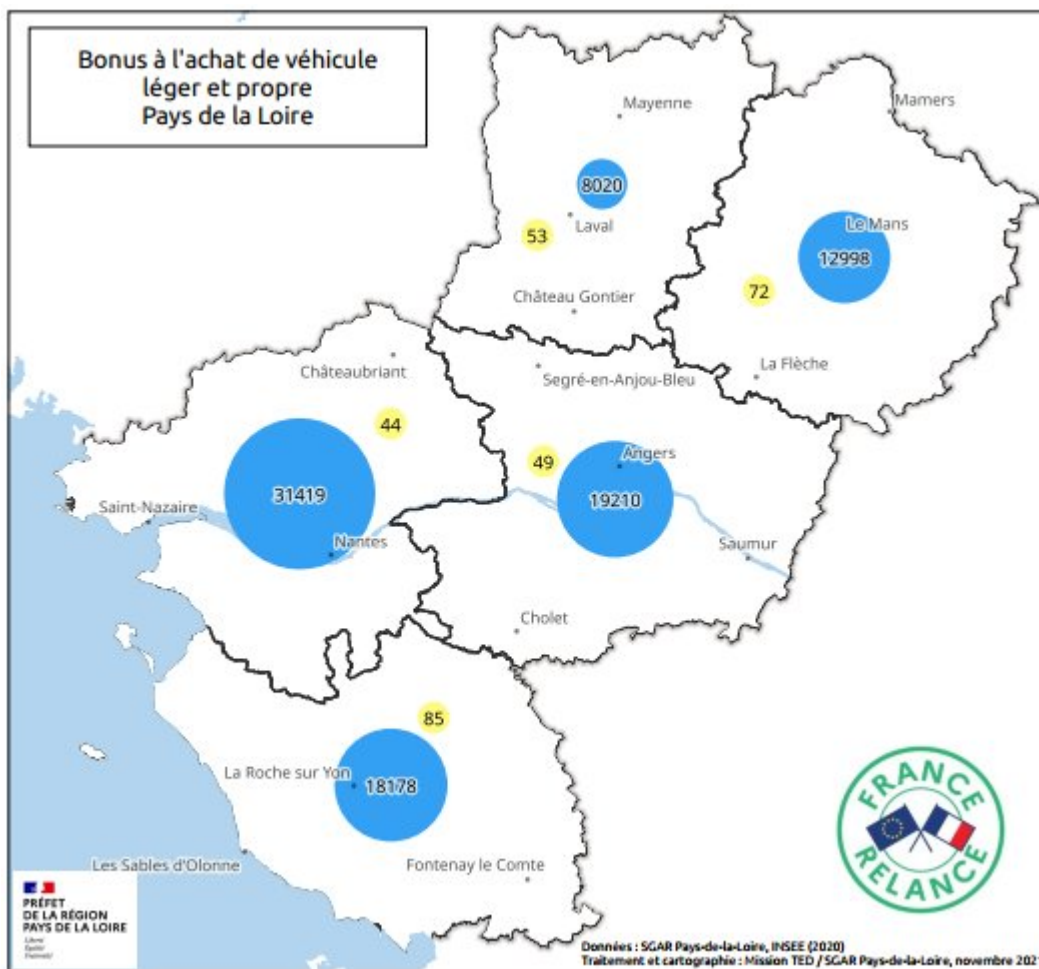
Primes à l'embauche de travailleurs handicapés	Nombre cumulé d'aides versées (depuis septembre 2020)
Loire-Atlantique	659
Maine-et-Loire	234
Mayenne	112
Sarthe	219
Vendée	314
Total en Pays de la Loire	1 538

Bonus à l'achat de véhicules légers propres

Le bonus écologique est une aide de l'État attribuée lors de l'achat ou de la location d'un véhicule neuf émettant peu de CO₂ (électrique, hydrogène, hybride rechargeable). Il est également possible de bénéficier de cette aide pour l'achat ou la location d'un véhicule électrique d'occasion. Ce bonus écologique est cumulable avec la prime à la conversion, qui consiste en une aide à l'achat ou à la location d'un véhicule peu polluant en échange de la mise au rebut d'un véhicule ancien (immatriculé avant 2011 pour les véhicules diesel ou avant 2006 pour les véhicules à essence).

Le dispositif de la prime à la conversion, dans les conditions décrites ci-dessus, était applicable entre le 3 août 2020 et le 30 juin 2021. Depuis le 1^{er} juillet et jusqu'au 31 décembre 2021, la mesure évolue : la prime à la conversion ne sera plus versée pour les modèles thermiques Crit'Air 2, englobant tous les diesels.

En outre, afin d'accompagner les professionnels dans le verdissement de leurs véhicules, le bonus et la prime à la conversion sont renforcés pour les véhicules utilitaires légers électriques et hybrides rechargeables.



Bonus écologiques et primes à la conversion	Nombre cumulé de versements (depuis juillet 2020)
Loire-Atlantique	31 419
Maine-et-Loire	19 210
Mayenne	8 020
Sarthe	12 998
Vendée	18 178
Total en Pays de la Loire	89 825

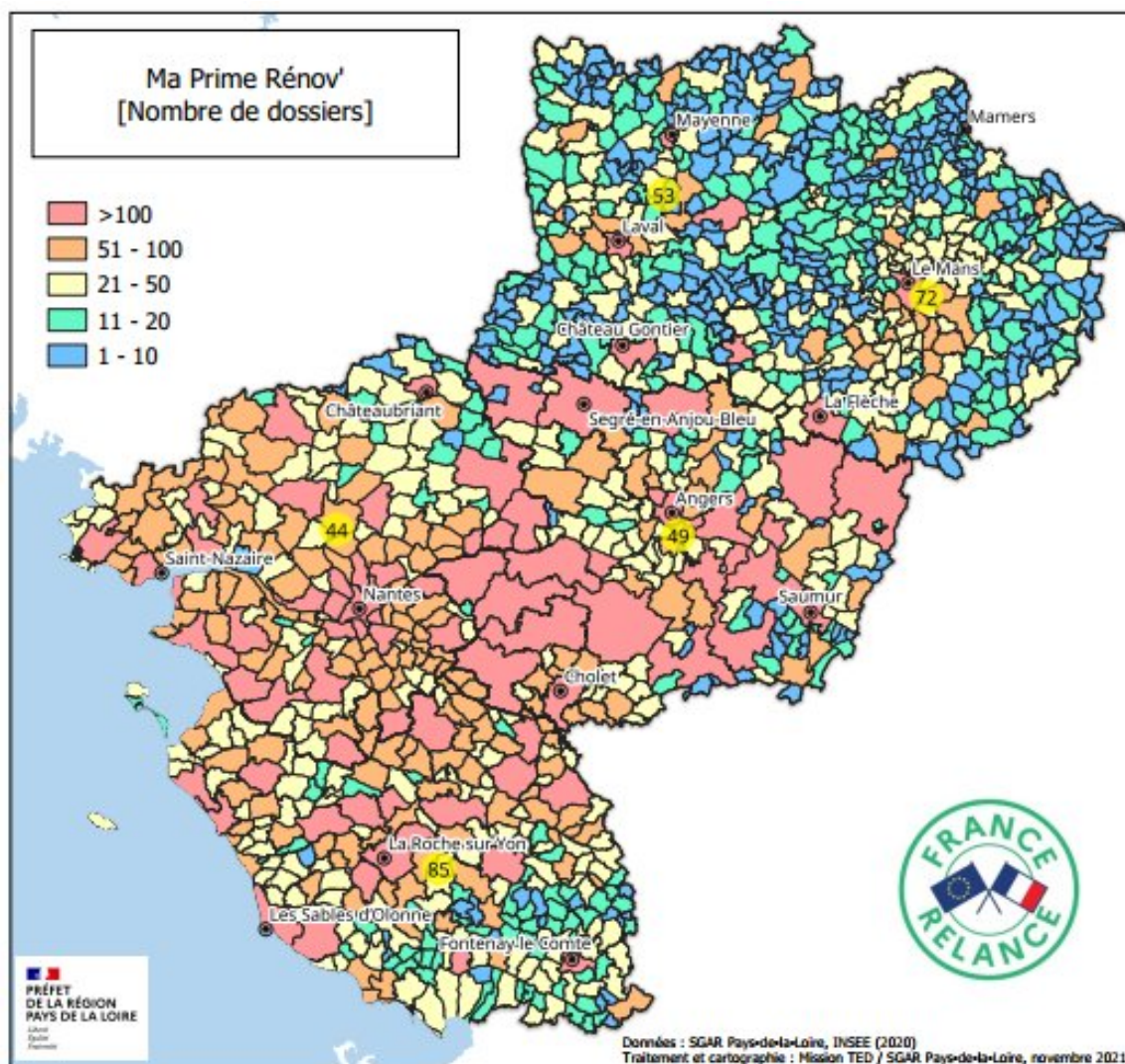
MaPrimeRénov'

MaPrimeRénov' est une aide permettant de financer les dépenses engagées pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements privés (isolation, chauffage, ventilation, audit énergétique). Depuis le 1^{er} octobre 2020, MaPrimeRénov' est accessible à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location.

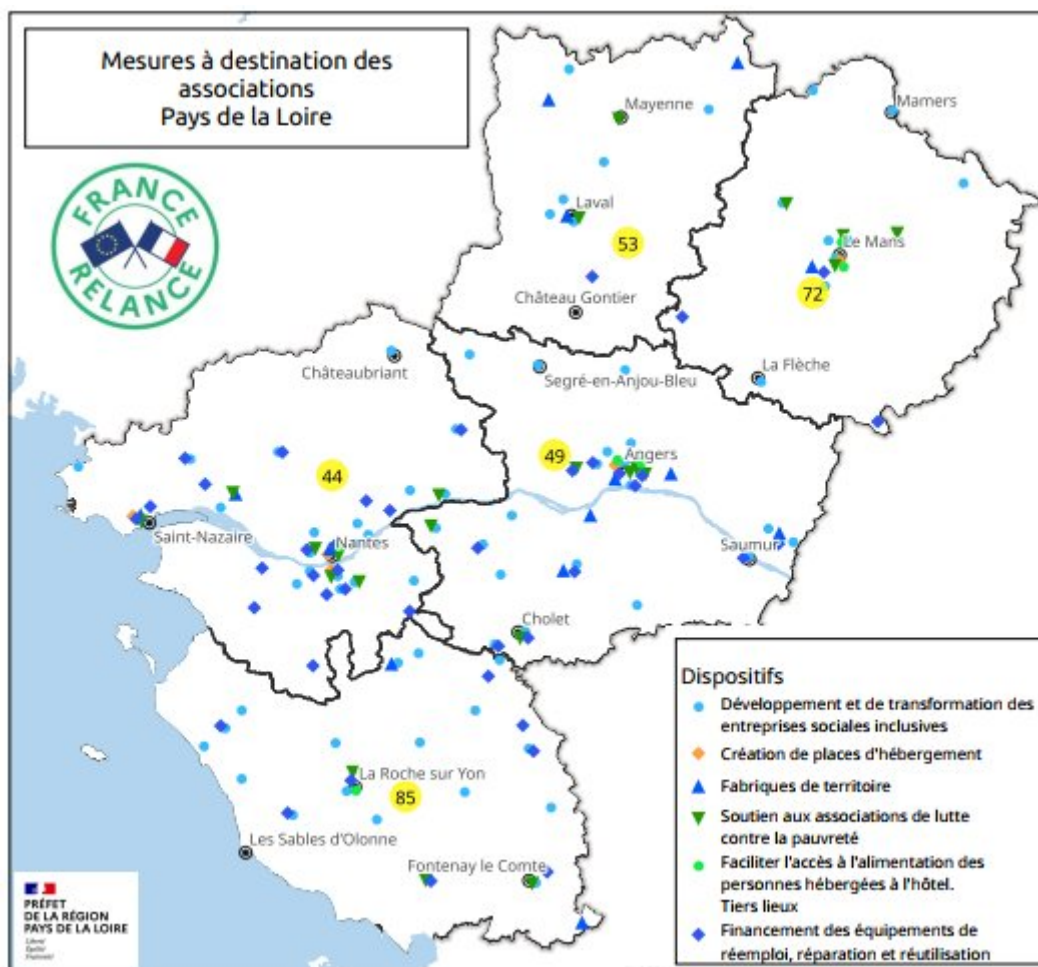
MaPrimeRénov' est aussi accessible aux copropriétés pour les travaux dans les parties communes.

À fin octobre 2021, 49 095 dossiers ont été engagés en Pays de la Loire, pour un montant cumulé d'aide de **133,5 M€**.

MaPrimeRénov'	Nombre cumulé de dossiers acceptés (depuis janvier 2020)	Montant cumulé de l'aide (en M€)
Loire-Atlantique	14 110	34,38
Maine-et-Loire	10 580	29,97
Mayenne	4 321	13,24
Sarthe	7 618	21,1
Vendée	12 466	34,8
Total en Pays de la Loire	49 095	133,49



RÉSULTATS À DESTINATION DES ASSOCIATIONS



Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ont pour objectif de produire un impact positif sur l'emploi local. Il s'agit le plus souvent de TPE, de PME, d'associations et de coopératives qui produisent des biens, des services, mettent à disposition du personnel ou œuvrent dans le domaine du travail temporaire. Les SIAE proposent un accompagnement spécifique et individualisé à leurs salariés qui, à un moment de leur vie, ont connu des difficultés d'accès à un emploi durable. L'objectif est de les aider à résoudre leurs problématiques (de logement, de mobilité, d'endettement, de santé, etc.) et les orienter vers le marché du travail classique.

Les métiers du soin, la transition numérique et la transition écologique sont trois opportunités majeures pour le secteur, pour développer de nouvelles activités et donc créer de l'emploi.

Le Gouvernement a mis en place un plan de 320 millions d'euros au bénéfice de l'inclusion qui va permettre la création de 40 000 emplois supplémentaires, s'ajoutant aux plus de 180 000 existants pour les hommes et femmes accompagnés dans les quelque 5 000 entreprises sociales inclusives du pays.

En Pays de la Loire, 176 projets sont accompagnés à hauteur de **9,2 M€**.

Développement et transformation des entreprises sociales inclusives	Montant (en M€)
Loire-Atlantique	4,28
Maine-et-Loire	1,29
Mayenne	1,09
Sarthe	0,92
Vendée	1,62
Total en Pays de la Loire	9,19

Fabriques de territoires

L'appel à manifestation d'intérêt « Fabriques de Territoires » a pour objectif d'accompagner et accélérer la dynamique de développement de 360 tiers-lieux dans les territoires, en garantissant leur diversité et consolidant les projets existants.

Ces 360 fabriques seront implantées pour moitié en quartier prioritaire de la politique de la ville ou à proximité immédiate, et pour moitié hors des grands centres urbains. L'État soutient à hauteur de 75 000 à 150 000 €, sur 3 ans, les fabriques de territoire, le temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique.

À ce jour, 16 fabriques de territoires ont été soutenues en Pays de la Loire, pour un montant total de **2,4 M€**.

Fabriques de territoires	Montant des aides (en M€)
Loire-Atlantique	0,7
Maine-et-Loire	0,75
Mayenne	0,45
Sarthe	0,15
Vendée	0,3
Total en Pays de la Loire	2,35

Soutien pour la réparation en vue du réemploi

Le plan de relance prévoit 21 M€ pour le soutien au développement de la réparation et de ressourceries en vue du réemploi (matériel électrique ou électronique, meubles, vêtements et autres produits de consommation).

En Pays de la Loire, l'État a soutenu 32 structures, pour un montant total d'aide de **0,94 M€**.

Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté

Un plan exceptionnel de soutien de 100 M€ sur deux ans est déployé pour permettre de mieux répondre à des besoins sociaux en évolution rapide. Cette enveloppe est destinée à soutenir des projets structurants portés par des associations de lutte contre la pauvreté. L'appel à projets s'est articulé autour de trois axes essentiels :

- la promotion de services innovants favorisant l'accès de chacun à une réponse adaptée à sa situation ;
- la modernisation des dispositifs d'accès aux biens et services essentiels encourageant l'émancipation des personnes ;
- la modernisation/optimisation des systèmes d'information et des infrastructures des associations au service de l'accroissement de l'activité.

2 610 projets ont été déposés sur tout le territoire : le nombre de candidatures déposées démontre l'intérêt que les associations ont porté à l'appel à projets. Il témoigne aussi de leur dynamisme et de leur créativité.

Compte tenu du succès de ce premier appel à projets et de la qualité des projets déposés, aussi bien au niveau national que régional, le ministère des solidarités et de la santé a décidé de débloquer d'emblée la totalité de l'enveloppe dès 2021 et, à ce stade, de ne pas lancer une seconde procédure d'appel à projets, comme initialement prévu.

En Pays de la Loire, 36 projets ont été retenus pour un montant d'aide de **2,4 M€**.

Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	Montant (en €)
Loire-Atlantique	780 101
Maine-et-Loire	621 414
Mayenne	232 000
Sarthe	412 659
Vendée	380 000
Total en Pays de la Loire	2 426 174

Tiers-lieux alimentaires

Suite à un appel à projets lancé le 12 janvier 2021 par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, 68 projets de tiers-lieux favorisant l'accès à des équipements de cuisine pour des ménages hébergés à l'hôtel ont été sélectionnés sur l'ensemble du territoire. Ces projets seront soutenus pendant 2 ans à hauteur de 25 M€ dans le cadre du plan France Relance et de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

En Pays de la Loire, 6 projets ont été retenus pour un montant d'aide de plus de 1 M€.

Tiers-lieux alimentaires	Montant (en €)
Loire-Atlantique	648 850
Maine-et-Loire	150 000
Mayenne	0
Sarthe	86 471
Vendée	144 000
Total en Pays de la Loire	1 029 321

Alimentation locale et solidaire

Pour développer une alimentation de qualité accessible à tous, le plan de relance soutient le développement de projets locaux permettant l'accès aux produits frais et de qualité, en particulier pour les populations isolées ou modestes. Une enveloppe de 30 M€ est mobilisée.

La mesure vise à soutenir les initiatives des têtes de réseaux, des acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire, engagés dans l'accès à l'alimentation de qualité aux personnes qui en sont éloignées. Il peut s'agir, par exemple, du développement de paniers d'alimentation, de la création de magasins de producteurs dans des zones isolées, de l'organisation de marchés solidaires, etc.

40 lauréats se partagent 1,2 M€ en Pays de la Loire.

Alimentation locale et solidaire	Montant des aides (en €)
Loire-Atlantique	208 712
Maine-et-Loire	247 790
Mayenne	185 218
Sarthe	172 000
Vendée	360 000
Total en Pays de la Loire	1 173 720

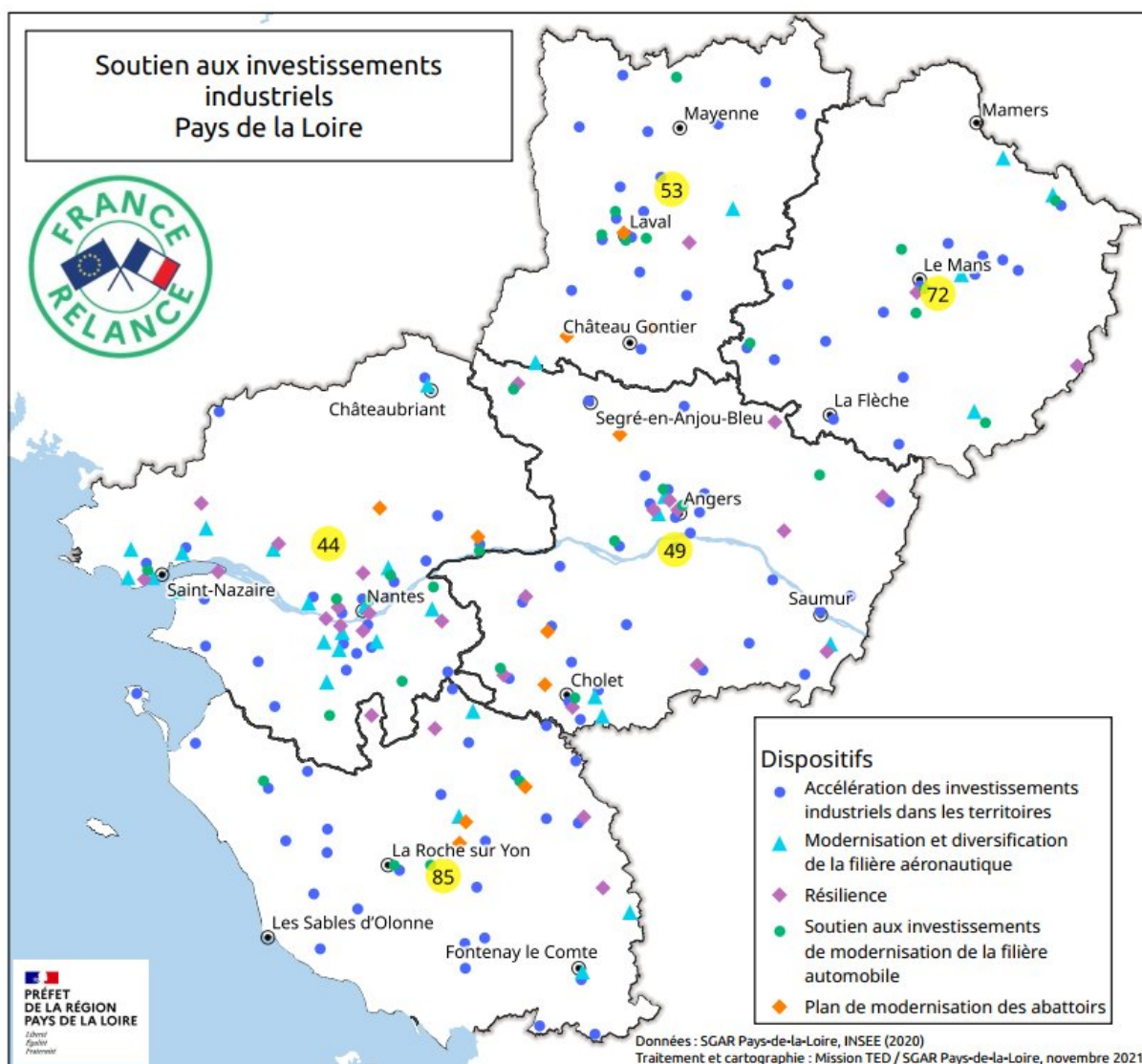
Soutien à la prise en charge des animaux abandonnés ou en fin de vie

Afin d'accompagner la prise en charge des animaux abandonnés ou en fin de vie et de limiter les abandons, cette mesure a pour objectif d'aider les associations de protection animale qui recueillent ces animaux dans des refuges ou qui œuvrent, en partenariat avec les communes, à la stérilisation des chats ou chiens errants, et de faciliter l'accès aux soins vétérinaires pour les personnes démunies.

À ce jour, 16 projets ligériens sont aidés à hauteur de **0,9 M€**.

Prise en charge des animaux abandonnés ou en fin de vie	Montant des aides (en €)
Loire-Atlantique	477 000
Maine-et-Loire	223 286
Mayenne	59 567
Sarthe	79 952
Vendée	72 260
Total en Pays de la Loire	912 065

RÉSULTATS À DESTINATION DES ENTREPRISES



Accélération des investissements industriels dans les territoires

Cet appel à projets cible les investissements industriels d'au moins 200 000 € dans tous les secteurs, qui sont susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire (maintien et création d'emplois, résilience économique, perspectives d'amélioration de la compétitivité, contribution à la transition écologique, développement des solidarités).

55,9 M€ ont été attribués à 166 projets en Pays de la Loire.

Investissements industriels dans les territoires	Nombre cumulé de projets lauréats	Montant cumulé (en M€)
Loire-Atlantique	38	11,35
Ardt de Nantes	19	4,92
Ardt de Châteaubriant-Ancenis	10	4,58
Ardt de Saint-Nazaire	9	1,85
Maine-et-Loire	46	14,02
Ardt d'Angers	13	5,68
Ardt de Cholet	22	5,72
Ardt de Saumur	8	2,22
Ardt de Segré	3	0,4
Mayenne	25	11,1
Ardt de Laval	10	3,85
Ardt de Château-Gontier	5	1,7
Ardt de Mayenne	10	5,55
Sarthe	22	8,34
Ardt du Mans	2	1,05
Ardt de La Flèche	12	4,47
Ardt de Mamers	8	2,83
Vendée	35	11,06
Ardt de La Roche-sur-Yon	16	5,03
Ardt de Fontenay-le-Comte	10	4,5
Ardt des Sables d'Olonne	9	1,53

Soutien à l'investissement dans des secteurs stratégiques pour la résilience de l'économie française

L'appel à projets national vise à soutenir des projets d'investissement industriel dans plusieurs secteurs stratégiques, dont le nucléaire, l'aéronautique, l'automobile, pour des projets d'au moins 200 000 €, l'agro-alimentaire, la santé, l'électronique et les intrants essentiels de l'industrie (chimie, métaux, matériaux, etc.), pour des projets d'au moins 1 M€. Un cahier des charges spécifique est destiné aux télécommunications 5G.

En incluant les investissements en fonds propres du fonds aéronautique ACE Management et les aides du Comité d'orientation pour la recherche automobile et mobilité (CORAM), le soutien global en Pays de la Loire atteint **157,3 M€** pour 122 projets.

Investissements dans des secteurs stratégiques	Nombre cumulé de projets lauréats	Montant cumulé (en M€)
Loire-Atlantique	50	61,43
Ardt de Nantes	31	47,56
Ardt de Châteaubriant-Ancenis	2	2,46
Ardt de Saint-Nazaire	17	11,41
Maine-et-Loire	29	30,92
Ardt d'Angers	12	13,37
Ardt de Cholet	8	8,39
Ardt de Saumur	7	7,56
Ardt de Segré	2	1,6
Mayenne	10	6,88
Ardt de Laval	7	5,22
Ardt de Château-Gontier	1	0,62
Ardt de Mayenne	2	1,04
Sarthe	19	45,28
Ardt du Mans	9	7,45
Ardt de La Flèche	4	24,19
Ardt de Mamers	6	13,64
Vendée	14	12,75
Ardt de La Roche-sur-Yon	9	7,56
Ardt de Fontenay-le-Comte	4	4,19
Ardt des Sables d'Olonne	1	1

Ces dispositifs ont été clôturés le 7 septembre : seul subsiste l'appel à projets sur les réseaux de télécommunications 5G, ouvert jusqu'en **juin 2022**.

Modernisation des abattoirs

Le plan de modernisation des abattoirs vise à améliorer la compétitivité des entreprises d'abattage-découpe, renforcer leur gouvernance et améliorer aussi bien les conditions de travail des opérateurs que la protection des animaux.

Ce dispositif est ouvert jusqu'à la fin de l'année 2022, mais des lauréats ont d'ores et déjà été annoncés en Pays de la Loire : 11 projets ligériens sont soutenus pour une aide totale de **9 M€**.

Modernisation des abattoirs	Montant des aides (en €)
Loire-Atlantique	2 220 069
Maine-et-Loire	3 263 190
Mayenne	813 483
Sarthe	0
Vendée	2 750 740
Total en Pays de la Loire	9 047 487

Renouvellement des agroéquipements

Des dispositifs d'aide au renouvellement des agroéquipements ont été mis en place dans le cadre du plan de relance. Un premier programme a pour objet de subventionner des matériels pour réduire ou améliorer l'usage des intrants (produits phytosanitaires, effluents, fertilisants), un second vise à soutenir l'investissement dans des matériels spécifiques pour la culture, la récolte et le séchage d'espèces riches en protéines végétales et le développement du sur-semis/enrichissement des prairies avec des légumineuses.

À ce jour, 587 exploitants agricoles ont bénéficié d'une aide financière, pour un total de **9 M€**.

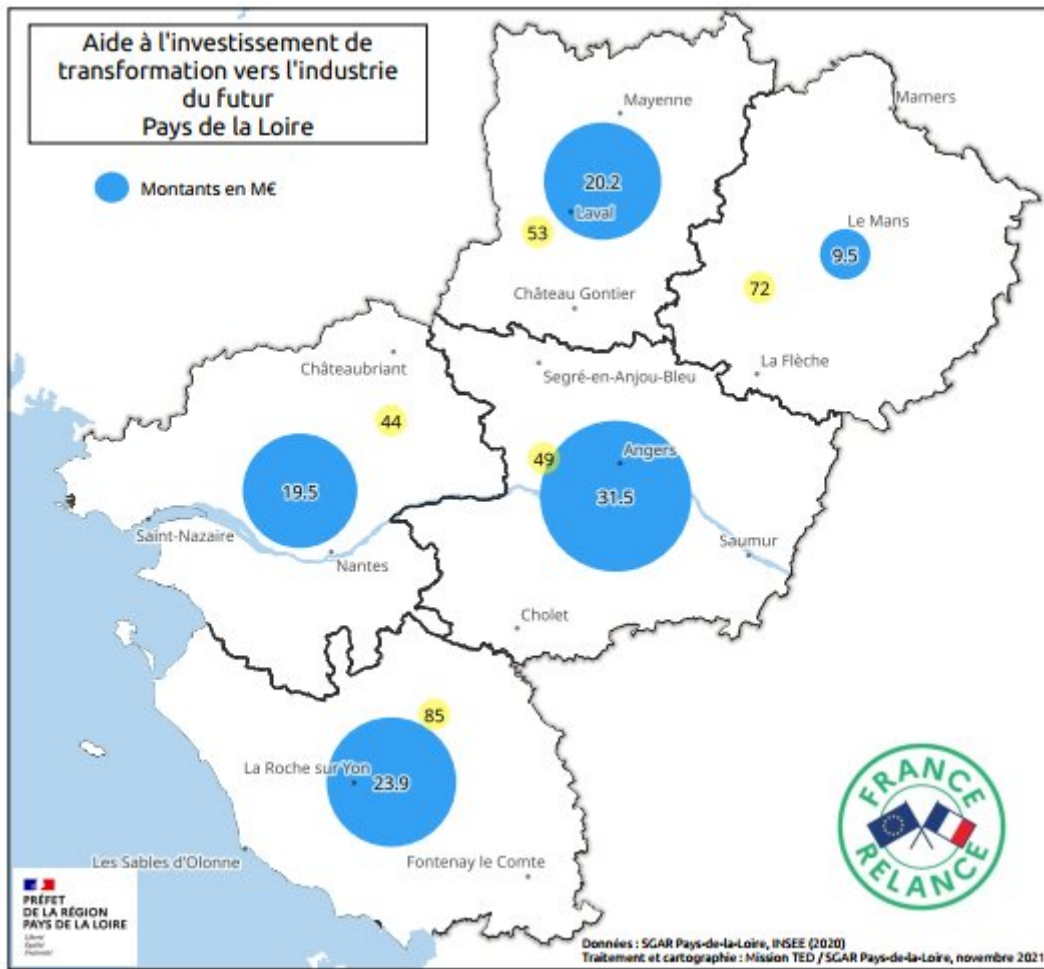
Renouvellement des agroéquipements	Montant des aides (en M€)
Loire-Atlantique	2,04
Maine-et-Loire	2,55
Mayenne	1,53
Sarthe	1,04
Vendée	1,82
Total en Pays de la Loire	8,98

Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur

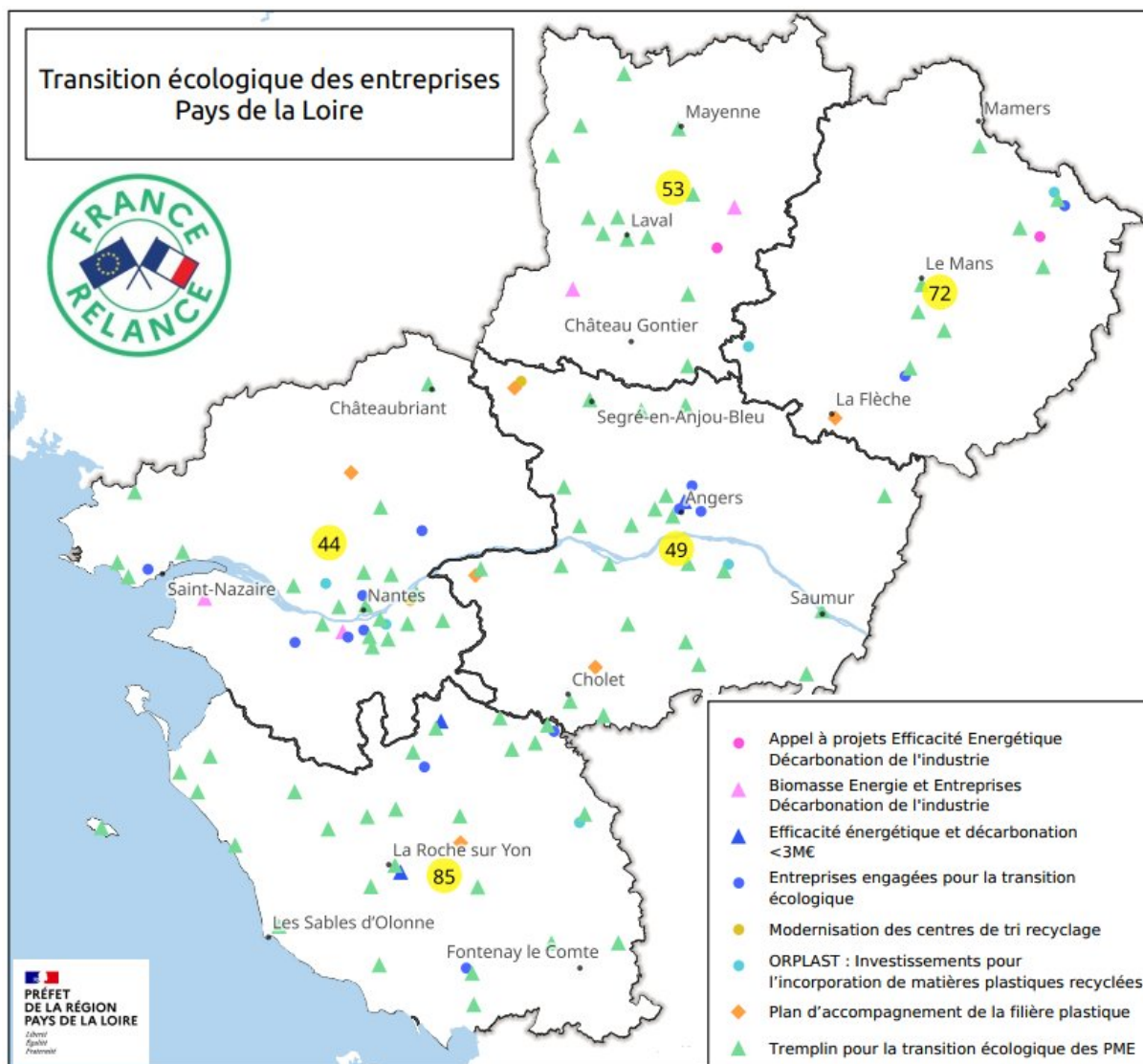
Le guichet d'aide en faveur des investissements de transformation vers l'industrie du futur vise à soutenir les dépenses d'investissements industriels des PME et ETI (robots, cobots, fabrication additive, réalité virtuelle ou augmentée, réseaux de capteurs, logiciels de conception, etc.) afin de renforcer la compétitivité de l'industrie française et sa capacité à créer de l'activité et des emplois sur le territoire.

L'Agence de services et de paiement instruit les dossiers déposés lors des deux éditions en 2020 et 2021.

En Pays de la Loire, 819 dossiers ont été validés à ce jour, représentant une aide totale de **104,6 M€**.



Transformation vers l'industrie du futur	Nombre cumulé de projets lauréats	Montant (en M€)
Loire-Atlantique	191	19,47
Maine-et-Loire	229	31,51
Mayenne	119	20,23
Sarthe	92	9,48
Vendée	188	23,94
Total en Pays de la Loire	819	104,63



Décarbonation de l'industrie – Efficacité énergétique des procédés & Biomasse énergie

Un appel à projets a été lancé en 2020 par l'ADEME pour soutenir sous la forme de subventions les projets d'investissements supérieurs à 3 M€ visant la décarbonation par la mise en place de mesures d'efficacité énergétique pour une activité industrielle.

Un autre appel à projets piloté par l'ADEME prévoit la mise en œuvre d'un mécanisme de soutien au fonctionnement pour compenser les coûts additionnels liés à l'utilisation de combustibles décarbonés, afin de faciliter la transition vers la chaleur industrielle bas carbone et l'usage de chaudière biomasse plutôt que charbon, fuel ou gaz.

Six projets ligériens ont été aidés à hauteur de **10,2 M€**.

Prêts verts & Prêts éco-énergie

Le prêt vert, d'un montant compris entre 50 k€ et 5 000 k€, vise à déclencher la mise en transition des PME et ETI qui investissent pour améliorer leur compétitivité via l'amélioration de la performance environnementale de leur process industriel ou de leurs produits. Ce prêt, octroyé par Bpifrance aux conditions de marché, permet notamment de financer des investissements répondant aux enjeux de décarbonation et de relocalisation de l'industrie, de mobilité verte, ou encore de gestion des déchets.

Le prêt « économies d'énergie », d'un montant compris entre 10 k€ et 500 k€, contribue au financement des projets intégrant des équipements éligibles aux opérations standardisées des Certificats d'Économies d'Énergie pour les secteurs industriel et tertiaire.

Prêts verts & Prêts éco-énergie	Nombre de prêts octroyés	Montant des prêts (en €)
Loire-Atlantique	10	13 700 000
Maine-et-Loire	3	633 000
Mayenne	1	5 000 000
Sarthe	1	640 000
Vendée	2	6 100 000
Total en Pays de la Loire	16	26 073 000

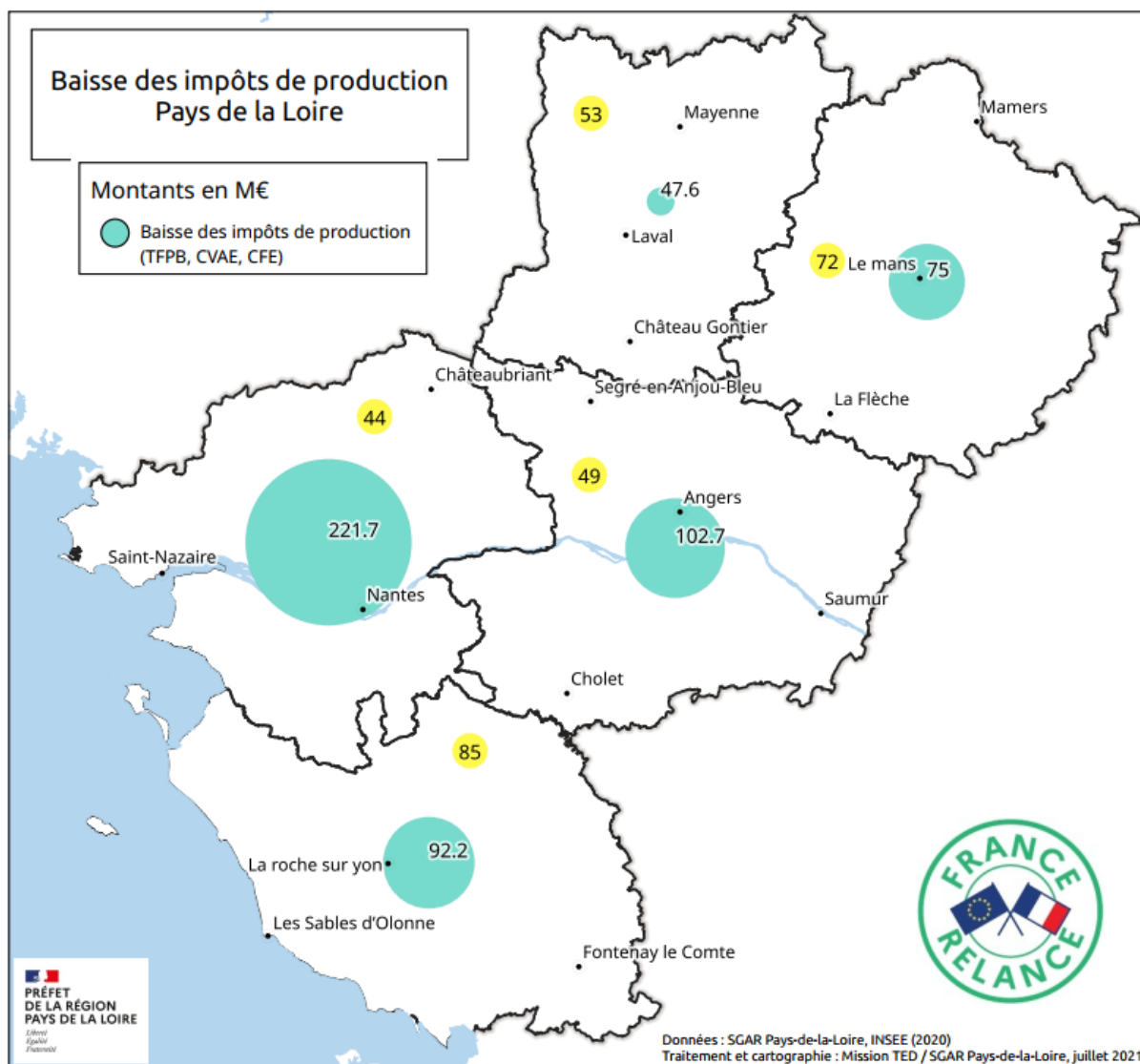
Baisse des impôts de production

Cette mesure pérenne vise à alléger les impôts de production des entreprises, dans un objectif de renforcement de leur compétitivité et de l'attractivité du territoire. Cela se traduit par la combinaison des 3 mesures suivantes :

- la réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- la réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour leurs établissements industriels évalués selon la méthode comptable ;
- l'abaissement de 3 % à 2 % du taux de plafonnement de la cotisation économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée, ce qui permettra d'éviter qu'une partie du gain de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisée par le plafonnement.

Les acomptes de juin sont la première occasion pour plus de 530 000 entreprises et 86 000 établissements industriels de constater l'allègement d'impôt associé à la réforme.

En Pays de la Loire, plus de 36 000 entreprises bénéficient de cette baisse d'impôts de production à hauteur de **539 M€** en 2021.



Baisse des impôts de production	Montant (en M€)
Loire-Atlantique	221,7
Maine-et-Loire	102,7
Mayenne	47,6
Sarthe	75
Vendée	92,2
Total en Pays de la Loire	539,3

Préservation de la R&D

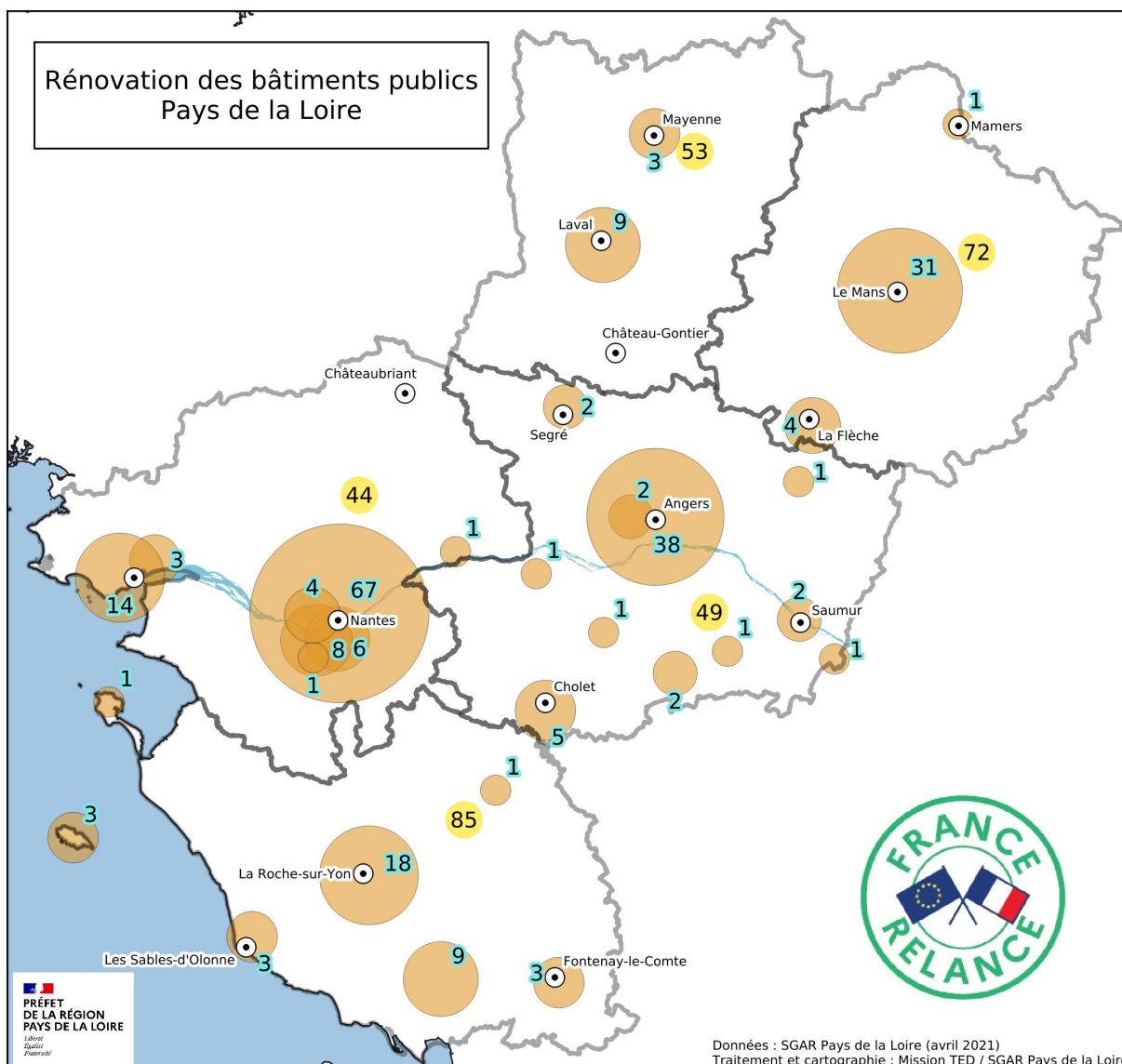
Cette mesure est destinée à aider à préserver les capacités humaines de Recherche et Développement (R&D) des entreprises et à mettre à disposition des entreprises de jeunes diplômés et docteurs.

Grâce à cette mesure, l'État va pouvoir prendre en charge à 80 % la rémunération des personnels de R&D des entreprises mis à disposition de laboratoires publics de recherche ou en formation doctorale.

Cela va permettre également que l'État prenne en charge à 80 % la rémunération de jeunes diplômés en Bac+5 et jeunes docteurs embauchés en CDD par un laboratoire public de recherche et mis à disposition des entreprises.

Les financements alloués aux établissements relevant de la région académique Pays de la Loire sont de **5,1 M€** pour 2021 et 2022.

RÉSULTATS À DESTINATION DES SERVICES DE L'ÉTAT



Rénovation énergétique des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche

Cette mesure vise à investir massivement dans la rénovation énergétique des bâtiments des établissements publics affectés aux missions d'enseignement supérieur, de recherche et aux œuvres universitaires et scolaires. En Pays de la Loire, ce sont 84 opérations qui seront soutenues à hauteur de **52,9 M€**.

À titre d'exemples, l'Université de Nantes bénéficiera d'un soutien pour réhabiliter et étendre son bâtiment de recherche en biologie sur le campus Lombarderie, et l'Université du Mans bénéficiera d'une réhabilitation thermique du bâtiment de physique-chimie.

Rénovation des bâtiments ESR	Nombre de projets lauréats	Montant (en M€)
Loire-Atlantique	49	26,03
Maine-et-Loire	14	10,58
Mayenne	3	0,18
Sarthe	17	15,63
Vendée	1	0,44
Total en Pays de la Loire	84	52,9

Rénovation énergétique des bâtiments de l'État

Un plan d'investissement massif doit permettre de financer des projets de rénovation énergétique de bâtiments de l'État (changement de fenêtres, de chaudières, isolation, etc.) et de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments. En Pays de la Loire, ce sont 161 opérations qui seront soutenues à hauteur de **27,46 M€**.

À titre d'exemples, les internats du Prytanée national militaire de La Flèche seront rénovés, ou encore la préfecture de la Mayenne et la gendarmerie du Mans.

Rénovation des bâtiments État	Nombre de projets lauréats	Montant (en M€)
Loire-Atlantique	55	7,32
Ardt de Nantes	46	6,91
Ardt de Châteaubriant-Ancenis	1	0,004
Ardt de Saint-Nazaire	8	0,41
Maine-et-Loire	41	5,82
Ardt d'Angers	25	4,8
Ardt de Cholet	9	0,65
Ardt de Saumur	5	0,3
Ardt de Segré	2	0,07
Mayenne	9	3,46
Ardt de Laval	6	2,74
Ardt de Château-Gontier	0	0
Ardt de Mayenne	3	0,72
Sarthe	19	9,35
Ardt du Mans	14	1,69
Ardt de La Flèche	4	7,65

Ardt de Mamers	1	0,007
Vendée	37	1,5
Ardt de La Roche-sur-Yon	18	0,98
Ardt de Fontenay-le-Comte	12	0,26
Ardt des Sables d'Olonne	7	0,27

Annexe – Calendrier des guichets et appels à projets

De nombreux dispositifs décrits ci-dessus restent toujours d'actualité en 2021 et 2022. La liste complète des mesures du plan France Relance en vigueur est jointe à ce dossier, classées par volet et par date limite de candidature.

Par ailleurs, le site internet du plan de relance au niveau national www.planderelance.gouv.fr contient de nombreuses informations utiles : la liste des dispositifs par type de public concerné, un tableau de bord avec les résultats de quelques mesures à la maille départementale, ou encore des guides à destination de publics ciblés (entreprises industrielles, PME et TPE, maires).

Enfin, au niveau des Pays de la Loire a été créé un site internet recensant les dispositifs du plan de relance, qui incluent également les appels à projets régionalisés comme celui sur le recyclage foncier des friches. Le site internet est accessible à l'adresse <https://france-relance-pdl.aides-territoires.beta.gouv.fr/>